



● ● ● ●
Conseil communautaire

23 juin 2022

Rapport de présentation

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal des conseils communautaires du 28 avril et du 18 mai 2022

Environnement, transition écologique et cycles de l'eau

1. Politique déchets : Orientations stratégiques

Rapporteur : monsieur Spitzner

2. Politique mobilité : Orientations stratégiques

Rapporteur : monsieur Bolleau

3. Eau potable et assainissement collectif : Attribution des marchés publics pour l'élaboration des schémas directeurs communautaires

Rapporteur : monsieur Granger

4. Captage de Pré Bonnet et réservoir de Mont Miclas sur la commune d'Optevoz : Attribution du marché public pour des travaux de séparation des fonctions d'adduction et de distribution d'eau potable

Rapporteur : monsieur Granger

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/05/2022 au 30/05/2022

Ingénierie et développement territorial

5. Politique de développement économique : Orientations stratégiques

Rapporteur : monsieur Grausi

6. Logement social : Octroi d'une garantie emprunt pour l'opération de réhabilitation de 35 logements sociaux « Les Ursulines I et II » à Crémieu avec le bailleur Alpes Isère Habitat (AIH)

7. Logement social : Octroi d'une garantie emprunt logement social pour l'opération de réhabilitation de 40 logements sociaux « Le Clos Capucins » à Crémieu avec le bailleur Alpes Isère Habitat (AIH)

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/05/2022 au 31/05/2022

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/05/2022 au 31/05/2022

Ressources

9. Financement des transitions et des projets de mobilité durable au service de la stratégie intercommunale : Lancement d'un appel à projets à destination des communes

Rapporteur : monsieur Sbaffe

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/05/2022 au 31/05/2022

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/05/2022 au 31/05/2022

Services à la population

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/05/2022 au 31/05/2022

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/05/2022 au 31/05/2022

II. Questions diverses

1. Politique déchets : Orientations stratégiques

➔ **Rapporteur : monsieur Spitzner, vice-président en charge des déchets et de l'économie circulaire**

RAPPORT

La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés fait partie des compétences obligatoires de la communauté de communes (article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les enjeux à relever sont nombreux et complexes s'agissant de ce domaine. Régulièrement de nouvelles lois renforcent les obligations incombant aux collectivités :

- la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) de 2015 transfère la compétence déchets aux intercommunalités et confie à la région un rôle de planification avec le plan régional de gestion et de réduction des déchets (PRPGD) ;
- la Loi Relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, dans son volet relatif aux déchets, donne la priorité à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire » (interdiction des sacs plastique à usage unique, lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre l'obsolescence programmée, généralisation du tri à la source des déchets alimentaires, déploiement de la tarification incitative, généralisation à l'ensemble du territoire de l'extension des consignes de tri à la totalité des emballages en plastique) ;
- la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM) de 2018 comprend parmi ses mesures l'intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction du plastique dans le domaine alimentaire ;
- la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) en 2020 vise à transformer notre économie linéaire en une économie circulaire au tour de cinq grands axes : sortir du plastique jetable, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée, mieux produire.

Pour répondre à ses exigences croissantes, l'intercommunalité se structure, avec la mise en place d'un taux unique de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en 2020, l'harmonisation des conditions d'exonération de TEOM pour les entreprises en 2021, l'adhésion pleine et entière au syndicat des déchets SYCLUM en 2022.

Conformément au processus décisionnel mis en place par le conseil communautaire permettant d'élaborer les politiques publiques des Balcons du Dauphiné, un comité de travail déchets a été organisé. Une douzaine d'élus municipaux se sont réunis à 4 reprises avec le vice-président en charge des déchets. La méthode d'animation et de facilitation des échanges en intelligence collective a permis de faire émerger de nombreuses propositions.

Rappel des différentes étapes de travail :

- 29 juin 2021 : comité de travail - première prise de contact sur les enjeux et attentes, actualités avec le SICTOM, échanges sur les améliorations souhaitées ;
- 6 juillet 2021 : comité de travail - travail sur l'économie circulaire, dans le cadre du travail d'un stagiaire et de l'appui du Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRRID) et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ;
- 30 octobre 2021 : conférence de maires « Les Balcons du Dauphiné face au défi des déchets : quelles ambitions pour demain ? »
- 28 mars 2022 et 11 avril 2022 : 2 comités de travail – appropriation et déclinaison des orientations issues de la conférence des maires sur les déchets pour construire la politique publique à intégrer au projet de territoire (récit prospectif, problématiques, objectifs opérationnels)
- 12 mai 2022 : présentation du projet de politique publique par le vice-président à la commission transversale ;
- 24 mai 2022 : recueil des recommandations des 4 collèges de la commission transversale ;
- 30 mai 2022 : le projet de politique publique et des recommandations de la commission transversale sont présentées en bureau, qui en valide le contenu avec certains ajustements.

Les réflexions menées par le comité de travail visent à préciser les objectifs stratégiques de la communauté de communes en matière de prévention et gestion des déchets et leurs déclinaisons opérationnelles. Les enjeux liés à l'économie circulaire ont également largement été abordés, en lien avec les enjeux liés à Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT). Enfin, de nombreuses orientations devront être reprises et mises en œuvre par le SYCLUM, au titre du transfert de compétences. Il s'agira pour les Balcons du Dauphiné d'assurer afin qu'il soit au service des priorités définies, une animation régulière des délégués de l'intercommunalité, notamment.

La commission transversale a émis les recommandations suivantes :

Pour le collège transitions :

- Accompagner et sensibiliser les habitants dans les changements de comportements et les pratiques de tri ;
- Travailler avec les chambres consulaires à la sensibilisation des professionnels (vers une charte et/ou un label pour valoriser les bonnes conduites).

Pour le collège développement durable :

- Donner à voir au citoyen la traçabilité du circuit de recyclage des déchets ;
- Valoriser les déchets au travers de filières locales doit être, dès que possible, ciblée en priorité ;
- Accompagner les petites unités de méthanisation agricoles en ciblant les modèles basés sur les déchets et non sur les intercultures.

Pour le collège ressource :

- Proposer une offre de tri/réemploi en proximité des habitants ;
- Accompagner les communes dans la lutte contre les dépôts sauvages ;
- Adapter et améliorer le service en déchetterie ;
- Avoir une approche territorialisée et adaptée selon les publics des problématiques déchets ;
- Proposer une solution de proximité pour les encombrants.

Le 30 mai 2022, les recommandations de la commission transversale ont été présentées en bureau et validées par ce dernier.

Les élus souhaitent devenir un territoire exemplaire en matière de réduction, tri et valorisation des déchets. Cinq axes d'intervention de la communauté de communes sont proposés :

- Axe 1 : « Faire société » autour de l'enjeu déchets ;
- Axe 2 : S'appuyer sur des règles équitables et compréhensibles ;
- Axe 3 : Responsabiliser les producteurs de déchets ;
- Axe 4 : Agir de manière ciblée et adaptée sur toutes les familles de déchets ;
- Axe 5 : Soutenir et développer l'économie circulaire.

Par ailleurs, la question des déchets croise de façon transversale de nombreuses autres politiques publiques portées par l'intercommunalité, entre autres exemples :

- Culture / Tourisme : organisation d'évènements « zéro-déchets » ;
- Services à la population : réflexion coordonnée et cohérente sur la politique de tarification ;
- Enfance/petite enfance : exemplarité des crèches et centres de loisirs ;
- Développement économique : travail sur les filières (agricoles, industrielles, ...) et l'écologie industrielle ;
- Environnement / agriculture : objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de développement des EnR (biomasse, méthanisation et récupération de chaleur fatale) ;
- Ressources humaines : évolution des pratiques de l'ensemble des services de l'intercommunalité (exemplarité des pratiques) ;
- Communication : communication « propre » et écologique, promotion des changements de comportement ;
- Patrimoine : équipement des sites en matériel de tri, composteurs, origine et composition du matériel utilisé (recyclage, réemploi) ;
- Informatique : matériel reconditionné.

Enfin, les publics prioritaires définis par la communauté de communes seront, de fait, intégrés à la mise en œuvre de la politique mobilités.

La stratégie complète est présentée ci-après et sera annexée à la délibération.

 **Le président propose au conseil communautaire de valider les orientations stratégiques en matière de réduction, tri et valorisation des déchets.**

Contexte

La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés fait partie des compétences obligatoires de la communauté de communes (article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les enjeux à relever sont nombreux et complexes. Régulièrement de nouvelles lois renforcent les obligations incombant aux collectivités¹.

L'intercommunalité se structure, avec la mise en place d'un taux unique de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en 2020, l'harmonisation des conditions d'exonération de TEOM pour les entreprises en 2021, l'adhésion pleine et entière au syndicat des déchets SYCLUM en 2022.

Cette cohérence est gage d'une politique harmonisée et donc compréhensible et équitable pour les habitants des Balcons du Dauphiné. C'est aussi la capacité à porter une parole et une vision forte et convergente, pour relever notamment tous les défis qui s'annoncent : tri 5 flux avec l'obligation de tri du plastique dès 2022, tri des biodéchets à partir de 2024... et face à cela une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) toujours en hausse qui interpelle quant aux adaptations nécessaires du service et l'évolution indispensable des comportements.

État des lieux

En France, la production annuelle de déchets est équivalente à 4,9 t/an/habitants, dont 580 kg de déchets ménagers, 900 kg de déchets d'entreprises et 3 400 kg de déchets de construction. Les 2/3 de ce volume sont recyclés (source Ademe, chiffres 2020). Si les chiffres restent impressionnants, les tendances sont encourageantes avec une évolution à la hausse du recyclage (+13% en 10 ans) et à la baisse de la production de déchets (-6,5 % en 10 ans).

Si les charges sont croissantes, des voies d'économies conséquentes sont à exploiter, nécessitant un important travail de sensibilisation auprès des habitants. Par exemple, en 2021, 1/3 des 32 000 tonnes de déchets du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Morestel étaient des bio-déchets. Or, l'incinération coûte 250 €/t contre 50 €/t pour le tri. Plus de 10 000 tonnes de déchets pouvant être compostés sont donc brûlés, pour un coût de 2,6 millions €, quand leur recyclage aurait coûté 5 fois moins. Côté collecte en porte à porte, moins d'un bac sur deux est présenté et sur ces derniers, 1/3 ne sont pas pleins. Croisée avec une part plus importante de déchets triés par le particulier, la marge d'amélioration/rationalisation est donc réelle : le passage à une collecte tous les 15 jours sera ainsi source de près de 2,5 millions d'euros d'économie de frais de fonctionnement.

Les déchets sur les Balcons du Dauphiné en 2030

Nous sommes le 1 janvier 2031, un lendemain de réveillon fêté dignement par la famille Lauze après une semaine où comme chaque année le temps a filé à toute vitesse depuis Noël ! Pour ajouter du piquant, il a fallu que le lave-vaisselle tombe en panne hier, quelle veine, ce n'est pas comme s'il y avait 20 personnes à table. Qu'à cela ne tienne Jean prend son téléphone et appelle le numéro vert de « Balcons'Recup ». Comme d'habitude en moins de 5 minutes, on lui propose de lui livrer sous 48h un nouveau lave-vaisselle reconditionné à un prix imbattable, (toujours sous la franchise de l'assurance et garanti 2 ans), et de

¹ Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015 et Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) en 2015, loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGalim) en 2018 et loi Anti-gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) en 2020.

repandre l'ancien en échange. Cerise sur le gâteau, cela soutient l'emploi local avec une cinquantaine de postes en insertion créés ces dernières années dans les recycleries qui maillent le territoire. Tout y passe, du sèche-cheveux au réfrigérateur, du barbecue électrique au téléphone portable... Aujourd'hui, avec l'attrait économique, la facilité et les gros efforts de sensibilisation faits par le territoire, d'aucun ferait presque tomber volontairement son matériel en panne pour revendiquer d'être exemplaire.

Les grandes surfaces et les magasins du territoire, par le biais d'une charte locale d'engagement, font tout pour réduire à la source les déchets. Par exemple, tous les produits sans emballages ou en vrac sont 20% moins chers, l'impact carbone des produits qui ne sont pas en circuits courts est identifié, la consigne est revenue pour le verre et même pour le carton et les cannettes... Avec tout ça, plus le composteur collectif installé dans chaque quartier par le Syclum, les poubelles ne débordent pas plus qu'un jour normal même en cette période de l'année, et même plus besoin d'aller à la déchetterie malgré tous les cadeaux offerts une fois de plus à Théo et Flore. Il faut dire aussi que les nouvelles règles du jeu ont aussi amené les plus récalcitrants à se sentir des ailes d'écologistes pousser dans le dos. La tarification incitative des ordures ménagères nous a tous conduits à voir dans le pot de yaourt vide ou les épluchures de pommes, jetés à la poubelle autant de centimes perdus, ça change la donne... Les ordures ménagères ont été réduites de moitié en quelques années seulement avec tous ces efforts.

Les ordures ménagères ont été réduites de moitié en quelques années seulement grâce aux efforts de tous grâce notamment à la démarche d'écologie industrielle et territoriale menée avec les entreprises. De nombreuses filières de réemploi sont identifiées sur le secteur pour évacuer leurs déchets, voir pour en tirer une valorisation économique : les rebus des uns font le bonheur des autres. Exemple : les boues des stations d'épuration sont valorisées dans des méthaniseurs avec d'autres déchets verts, avant d'être épandues comme engrais dans les champs. Les véhicules de l'intercommunalité roulent même désormais grâce à ce gaz vert. Côté recherche et développement ce n'est que le début, l'écopôle du territoire poursuit son essor autour de l'usine de tri et de valorisation installé en 2028, l'objectif annoncé d'un territoire zéro déchets/zéro incinération/zéro enfouissement à l'horizon 2035 paraît tout d'un coup atteignable.

Les enjeux et problématiques identifiés

➔ Enjeu 1 : La réduction des déchets est indissociable d'actions de sensibilisation pour partager un défi collectif

- Comment réduire drastiquement la production de déchets (au moins de moitié) ?
- Comment mieux sensibiliser les habitants, en touchant tous les âges ?
- Comment réduire le plastique à la source et augmenter l'achat en vrac ?
- Comment faire pour orienter vers des achats de matériel à plus forte valeur de recyclabilité/réparabilité ?
- Comment assurer l'exemplarité des collectivités ?

➔ Enjeu 2 : Trier doit être juste et facile

- Comment faire payer le juste prix aux citoyens et/ou entreprises au regard des efforts réalisés ?
- Comment assurer un service équitable partout et pour tous (habitants, artisans...) ?
- Comment assurer des possibilités de tri plus faciles et accessibles ?

➔ Enjeu 3 : Il faut agir le plus en amont possible, avant même la production du déchet

- Comment réduire les déchets à la source, notamment le suremballage ?
- Comment améliorer le tri/recyclage dans les zones d'activités artisanales et commerciales ?
- Comment réduire la part de déchets organiques dans les poubelles ?
- Comment ne plus avoir de déchets sauvages en 2030, quitte à disposer de règles/pénalités plus dissuasives ?

➔ Enjeu 4 : Tout déchet doit pouvoir trouver sa filière de valorisation

- Comment encourager à la réutilisation/réemploi ?
- Comment relocaliser sur le territoire le traitement des déchets ?

→ **Enjeu 5 : Le territoire doit engager sa transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire**

- Comment développer des filières de réemploi/recyclage sur le territoire ?
- Comment mieux travailler avec les entreprises et générer des synergies pour que les déchets des uns soient les ressources des autres ?
- Comment développer les circuits courts ?

Comment mieux valoriser énergétiquement les produits fermentescibles, en prévenant les abus ?

Les orientations

→ **Axe 1 : « Faire société » autour de l'enjeu déchets**

Il faut donner du sens et « faire société » en s'engageant dans la limitation de la production de déchets. Une telle ambition suppose de ne pas se déconnecter des habitants.

Les habitants doivent être incités à mettre le moins de déchets résiduels. Il faut aussi que le circuit de recyclage des déchets jusqu'à leur valorisation finale soit « traçable » et accessible pour les citoyens.

Cette ambition d'évolution des pratiques passe par la nécessité pour la collectivité d'être exemplaire et de tirer les enseignements du passé.

Il conviendra pour atteindre ces objectifs de sensibiliser et former aux éco-gestes, afin de réduire au maximum les déchets alimentaires notamment. Promouvoir et faciliter le recours à l'eau du robinet réduira le recours au plastique ou au verre en valorisant la qualité de l'eau distribuée sur le territoire. Enfin, un travail de lobbying pour porter ces enjeux au niveau national est également indispensable.

→ **Axe 2 : S'appuyer sur des règles équitables et compréhensibles**

Il faut assurer l'égalité des habitants en construisant un système compréhensible, acceptable et cohérent pour tous.

La mise en place d'un système de tarification incitative, en privilégiant le mode de collecte des déchets en porte à porte, concourra à ces objectifs. Le service apporté en déchetterie doit être amélioré et adapté aux divers besoins des habitants, notamment s'agissant des horaires d'ouverture (pour s'adapter aux contraintes de la population active).

S'agissant des professionnels, il faut pouvoir proposer des solutions simplifiant et encourageant aux gestes de tri (déchèteries dédiées ou accès sous condition aux déchèteries existantes, appui pour trouver les filières de valorisation...). Un travail partenarial peut être engagé avec les chambres consulaires pour mieux accompagner les professionnels, conduisant pourquoi pas à une charte et/ou un label valorisant les bonnes pratiques.

→ **Axe 3 : Responsabiliser les producteurs de déchets**

Parallèlement aux actions visant à sensibiliser et « faire sens », il convient aussi de lutter contre les comportements qui génèrent des dérèglements, au niveau des entreprises comme des habitants. Au-delà de la simple mobilisation du pouvoir de police du maire, il faut instituer un système de pollueur payeur.

Dans ce but, il convient de porter les enjeux de renforcement du pouvoir de police du maire au niveau national.

Localement, collecter régulièrement les encombrants sur chaque commune constituerait un service complémentaire et attractif. Les communes doivent également être accompagnées et soutenues dans la lutte contre les dépôts sauvages (ne serait-ce que par l'exonération des frais de traitement des déchets collectés par leurs soins).

→ **Axe 4 : Agir de manière ciblée et adaptée sur toutes les familles de déchets**

Il s'agit d'intervenir sur l'ensemble des familles de déchets, auprès de tous les publics, tout en limitant la prise en charge des déchets par les acteurs publics. L'ambition est d'aborder le traitement du déchet en fonction de sa nature et de sa provenance plutôt que du statut de celui qui le produit. Pour cela, il convient de bien calibrer le SYCLUM. Les délégués communautaires au Syclum portent les orientations stratégiques de la politique publique déchets des Balcons du Dauphiné au sein du Syclum.

Mieux connaître pour mieux maîtriser et gérer de façon plus locale la chaîne de tri et valorisation des déchets sur le territoire est nécessaire, afin de vérifier par exemple l'opportunité d'installer une plate-forme de tri et/ou une unité de recyclage en Nord-Isère. Il faut aussi encourager les commerces à faciliter et développer les bonnes pratiques (consignes, achat en vrac...).

→ **Axe 5 : Soutenir et développer l'économie circulaire**

L'ambition est affichée de structurer les filières locales de recyclage, construire des filières locales selon les typologies de déchets et inscrire le réemploi comme un axe fort. La valorisation énergétique est aussi à investir. Cela permettra de viser l'indépendance du territoire en construisant des solutions locales. Il revient à l'intercommunalité, par sa compétence économique, de porter cette politique au travers d'actions telles que la mise en place d'une filière alimentaire locale, l'animation d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (cf politique publique relative au développement économique). Enfin, la méthanisation est aussi une filière d'avenir, mais ciblée en priorité sur les déchets d'activités (valorisation de produits alimentaires, déchets d'entreprises ou agricoles, boues de step...) et non sur la production dédiée de matière agricole.

2. Politique mobilité : Orientations stratégiques

→ **Rapporteur : monsieur Bolleau, vice-président en charge des mobilités, du développement numérique et de l'adaptation aux mutations actuelles**

RAPPORT

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné est compétente en matière de mobilités depuis le 1^{er} juillet 2021. Cette compétence couvre l'organisation des services de transport à la demande, des services de transport public régulier hors transport scolaire, la contribution au développement de la mobilité active, de la mobilité à usage partagé et de la mobilité solidaire.

Conformément au processus décisionnel mis en place par le conseil communautaire permettant d'élaborer les politiques publiques des Balcons du Dauphiné, un comité de travail mobilités a été organisé. Une quinzaine d'élus municipaux se sont réunis à 4 reprises avec le vice-président en charge des mobilités. La méthode d'animation et de facilitation des échanges en intelligence collective a permis de faire émerger de nombreuses propositions.

Rappel des différentes étapes de travail :

- 16 juin 2021 : comité de travail - premier diagnostic territorial sous le prisme "atouts, faiblesses, opportunités, menaces" et ébauche des enjeux ;
- 19 juillet 2021 : comité de travail - travail sur les modalités possibles pour une aide à achat de vélos électriques ;
- 10 novembre 2021 : conférence des maires « Quelles orientations en matière de mobilités pour les Balcons du Dauphiné ? » ;
- 09 mars 2022 et 11 avril 2022 : 2 comités de travail – appropriation et déclinaison des orientations issues de la conférence des maires sur la mobilité pour construire la politique publique à intégrer au projet de territoire (récit prospectif, problématiques, objectifs opérationnels).
- 12 mai 2022 : présentation du projet de politique publique par le vice-président à la commission transversale ;
- 24 mai 2022 : recueil des recommandations des 4 collèges de la commission transversale ;
- 30 mai 2022 : le projet de politique publique et des recommandations de la commission transversale sont présentés en bureau, qui en valide le contenu avec certains ajustements

Les réflexions menées par le comité de travail visent à préciser les objectifs stratégiques de la communauté de communes en matière de mobilités et leurs déclinaisons opérationnelles. Les élus ont pris en compte dans leur travail les nombreuses actions déjà menées telles que l'aménagement et la gestion des véloroutes et voies vertes (Via Rhôna et voie cyclable Crémieu-Arandon), les transports des scolaires de second cycle vers les piscines, le transport des enfants vers les centres de loisirs. Il convient aussi de capitaliser sur les expériences de covoiturage comme Covoit'ici et de poursuivre la forte implication de l'intercommunalité dans les projets partenariaux et interterritoriaux (transport en commun Lyon-Crémieu, liaisons cyclables CAPI/Balcons du Dauphiné...).

La commission transversale a émis les recommandations suivantes :

Pour le collège transitions :

- Proposer un mode de gouvernance garantissant la complémentarité et cohérence des projets portés sur les communes ;
- Vers une intercommunalité qui veille, dans son rôle de personne publique associée, à ce que les dispositions nécessaires au déploiement de sa politique et de ses projets mobilités soient inscrites dans les Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- A plus long terme, aller vers un PLUi pour assurer la mise en cohérence des projets entre chaque commune.

Pour le collège ressources :

- Se donner les moyens budgétaires et humains pour porter les projets, y compris jusqu'à la prise en charge par l'intercommunalité des éventuels frais de mise en compatibilité des PLU.

Pour le collège services :

- Promouvoir l'auto-partage entre propriétaires de véhicules et personnes sans voiture ;
- Faciliter et encourager le recours aux vélos/trottinettes par le développement de stationnements sécurisés (commerces, lieux publics, etc.).

Le 30 mai 2022, les recommandations de la commission transversale ont été présentées en bureau. Les élus ont intégré les recommandations de la commission aux propositions du comité, sans toutefois annoncer dans l'immédiat l'objectif du PLUi, dont l'opportunité se posera différemment des lors que les étapes préalables de gouvernance et d'implication/représentation de l'intercommunalité dans l'élaboration des PLU seront pleinement accomplies.

Les élus souhaitent devenir un territoire aux solutions et pratiques de mobilités multiples, en priorisant les besoins internes au territoire et en levant les freins à la mobilité pour les personnes les plus contraintes, dans une logique d'équité et d'émancipation. Quatre axes d'intervention de la communauté de communes sont proposés :

- Axe 1 : Proposer des solutions adaptées et simples d'accès aux besoins de mobilité des habitants ;
- Axe 2 : Innover et expérimenter dans le cadre de partenariats facilitant l'accès à l'emploi ;
- Axe 3 : Sensibiliser et accompagner les habitants aux changements de comportement ;
- Axe 4 : Améliorer notre accessibilité depuis et vers les pôles extérieurs.

Par ailleurs, les questions de mobilités et déplacements croisent de façon transversale de nombreuses autres politiques publiques portées par l'intercommunalité, entre autres exemples :

- Tourisme : politique cyclotourisme, mise en tourisme de la Via Rhôna, boucles cyclo-touristiques, valorisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les liaisons modes doux entre villages ;
- Culture : accès aux événements organisés par l'intercommunalité ;
- Services à la population : accès aux espaces France Service et conseiller numérique, liens avec Terres de Jeux 2024 ;
- Enfance/petite enfance : transports des élèves cycle 2 vers les piscines et centres de loisirs, mobilité scolaire ;
- Développement économique : accès aux zones d'emplois, plans de déplacement entreprises, insertion, Opération de Revitalisation Rurale (ORT) et bassins de services autour des polarités, travail sur la filière hydrogène (Vicat, CNR...), développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- Environnement : objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de réduction des gaz à effet de serre et des pollutions ;
- Ressources humaines : encouragement aux mobilités actives et au covoiturage, lien sport/santé ;
- Communication : événement mobilités, promotion des changements de comportement ;
- Patrimoine : renouvellement de la flotte de véhicules, mise à disposition de vélos électriques.

Enfin, les publics prioritaires définis par la communauté de communes seront, de fait, intégrés à la mise en œuvre de la politique mobilités.

La stratégie complète est présentée ci-après et sera annexée à la délibération.

 **Le président propose au conseil communautaire de valider les orientations stratégiques en matière de mobilités.**

Contexte

La mobilité interpelle tous les enjeux du développement territorial, qu'il s'agisse de développement économique (attractivité/accessibilité), d'environnement, d'aménagement du territoire, de santé, d'inclusion sociale et d'accès aux services, ou encore de solidarité.

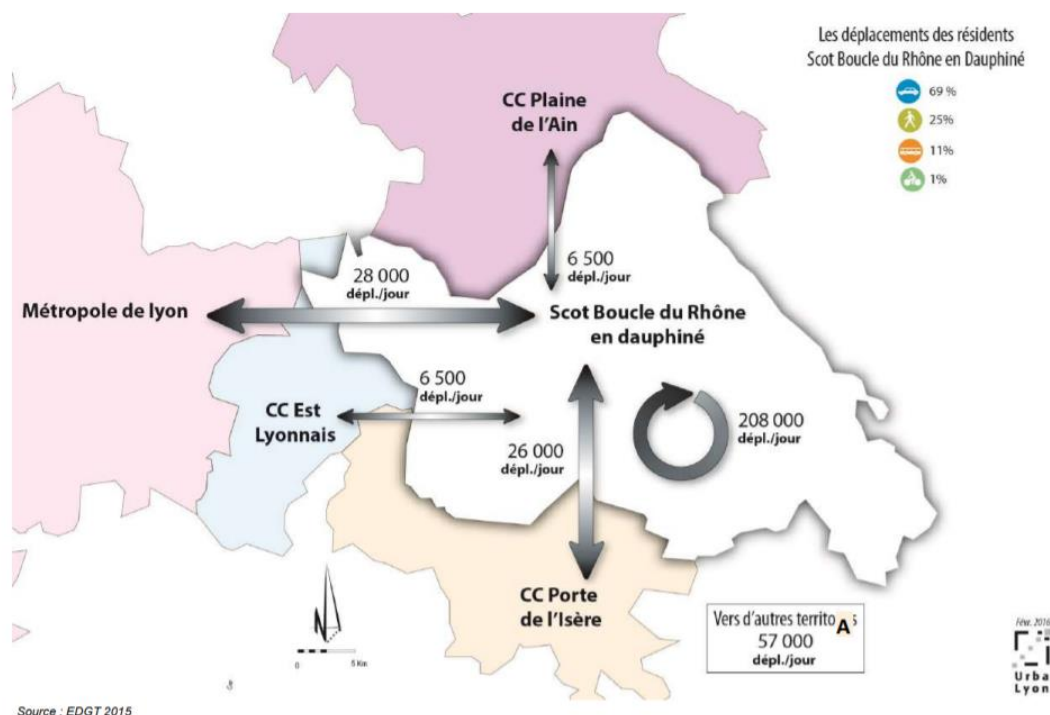
Par délibération n°09-2021 du 28 janvier 2021 le conseil communautaire des Balcons du Dauphiné a approuvé la prise de compétence d'organisation locale de la mobilité sur son territoire. Le transfert de la compétence « mobilités » est effectif depuis le 1er juillet 2021. La communauté de communes est depuis compétente pour l'organisation des services de transport à la demande, des services de transport public régulier hors transport scolaire, la contribution au développement de la mobilité active, de la mobilité à usage partagé et de la mobilité solidaire. Une stratégie mobilité est désormais à bâtir pour le territoire, qui pourra prendre la forme d'un plan de mobilité simplifié. Pourront y être intégrées les nombreuses actions déjà menées telles que l'aménagement et la gestion des véloroutes et voies vertes (Via Rhôna et voie cyclable Crémieu-Arandon), les transports des scolaires de second cycle vers les piscines, le transport des enfants vers les centres de loisirs. Il conviendra aussi de capitaliser sur les expériences de covoiturage comme Covoit'ici et de poursuivre la forte implication de l'intercommunalité dans les projets partenariaux et interterritoriaux (transport en commun Lyon-Crémieu, liaisons cyclables Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) / Balcons du Dauphiné ...).

Etat des lieux

A ce jour, la moitié des déplacements des habitants est inférieure à 3 km et 2/3 d'entre eux se font en voiture. 40 % de l'ensemble des déplacements se font vers l'extérieur du territoire. Ce chiffre augmente encore si l'on se concentre sur la seule catégorie des actifs, dont 60 % travaillent à l'extérieur du territoire. Parmi les 40 % restant, moins de 2 personnes sur 10 habitent et travaillent sur leur commune. Ce territoire périurbain est donc logiquement marqué par son « hypermobilité ». Au final, 1 heure en moyenne par jour est consacrée aux déplacements.

Or, ce constat ne doit pas faire oublier les besoins de nombreux habitants du territoire et les fragilités auxquelles nombre d'entre eux sont exposés. En France en effet, une personne sur quatre déclare être contrainte dans sa mobilité (un 1 jeune sur 2 de 18 à 24 ans). Par ailleurs, une personne en insertion sur deux a déjà refusé un emploi ou une formation pour des problèmes de mobilité. Enfin, la part du budget consacré au transport est 4 fois plus importante pour les ménages les plus vulnérables que pour les ménages les plus aisés, laissant entrevoir le défi de la vulnérabilité énergétique, qui sera croissante avec le renchérissement des énergies fossiles. Le territoire des Balcons, de par sa dynamique périurbaine, n'est pas exempt de ces problématiques et se doit aussi de les relever.

Les principaux flux de déplacements en lien avec le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, tous motifs et tous modes de transports confondus



En 2030, les Balcons du Dauphiné, un territoire de mobilité

Ce premier lundi de printemps 2030 à Moras, la famille Lauze se prépare comme d'habitude pour une journée active. Comme chaque début de semaine, ça va être un peu la course pour Jean, père de famille de 45 ans, qui élève seul ses deux enfants de 6 et 15 ans, Théo et Flore. La course oui, mais pas la course d'obstacles fort heureusement. Depuis plusieurs années maintenant, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a pris à bras le corps la compétence mobilité et a tout fait pour rendre la vie des habitants plus simple, avec une panoplie de services adaptée à la nature périurbaine du territoire.

Se déplacer n'a jamais été aussi facile et d'ailleurs Flore tend à s'émanciper un peu trop rapidement. Sans prendre la peine de prévenir, le dimanche précédent, elle est partie voir sa grand-mère Josette habitant à Bouvesse-Quirieu en appelant un Bal'coBus, des navettes coopératives à hydrogène basées sur un système d'économie sociale et solidaire, fonctionnant partout et 24/24. La réservation se fait en un clin d'œil, il suffit de se rendre sur la plate-forme internet « Mobibalcons » où une multitude d'offres est recensée : du covoiturage au pédibus de l'école ! Il faut dire aussi que Josette, du haut de ses 80 ans, a pu rester vivre au village grâce aux multiples solutions alternatives à l'isolement offertes par l'intercommunalité : épicerie mobile, Espace France Service nomade, sans compter les formations aux nouvelles technologies qui ont fait d'elle la reine du websurfing ! D'ailleurs, les Balcons ont été remarqués l'an passé en France comme étant le premier territoire rural avec une population 100 % fibrée.

Cela fait des sujets de discussion lors des promenades en vélo électrique que Josette adore faire avec Théo, lorsqu'elle le garde le mercredi, sur les multiples pistes cyclables sécurisées développées sur le territoire ! Plus un seul village n'a pas sa boucle et toutes sont interconnectées : plus de 1 000 km en tout ! Bien pratique pour Jean cette mamie, lui qui vient de trouver un nouveau travail dans une entreprise de Saint Chef après une période de chômage. Sans permis ni voiture, il redoutait de devoir déménager mais le plan de déplacements inter-entreprise du territoire met en réseau les employés et propose des solutions de covoitages pratiques, souples et attractives ! En même temps le prix du carburant à 3 €/litre a boosté ces nouvelles habitudes et toutes les communes ont leur parking de covoiturage ! Les mentalités ont complètement changé, et l'important travail de communication et de sensibilisation des habitants y a contribué, au travers de nombreux événements éducatifs et festifs notamment. Après le flight shaming des années 2020, on est désormais dans le "car shaming" : plus question de prendre sa voiture pour poser les enfants à l'école ou aller chercher la baguette de pain. D'ailleurs si urgence, on peut toujours emprunter l'un

des nombreux scooters électriques en « scoot'partage » mis à disposition devant chaque mairie : pourquoi posséder quand on a juste besoin d'utiliser ? Allez, c'est parti pour la journée. Théo est déjà en route pour l'école en trottinette avec les copains du quartier. Flore attend à l'arrêt d'auto-stop organisé un habitant de Panossas qui l'amène à Bourgoin-Jallieu pour cette semaine de stage qui commence. Jean, lui, a posé un jour de congés pour accompagner sa maman qui doit faire des examens de santé sur Lyon. Ils vont se rendre à Crémieu prendre le tramway qui permet de rejoindre la Part-Dieu en seulement 45 minutes sans stress et sans production de CO2. Le début d'une habitude : la semaine passée Jean s'en était servi pour aller voir un concert de The Week-End à la halle Tony Garnier.

Les enjeux et problématiques identifiés

➔ Enjeu 1 : Les habitants manquent de solutions de mobilité alternative à la voiture

- Comment rendre l'accès à l'information et aux services plus facile ?
- Comment assurer plus de proximité et offrir des solutions gages d'émancipation ?
- Comment assurer un accès au numérique de qualité pour tous et partout ?

➔ Enjeu 2 : La possession d'une voiture conditionne trop souvent l'accès à l'emploi

- Comment mettre en réseau les entreprises pour des réponses mutuelles à des problématiques partagées ?
- Comment expérimenter/développer des solutions innovantes ?
- Comment adapter les politiques d'aménagement pour limiter les besoins de déplacements ?

➔ Enjeu 3 : Les changements de comportement sont insuffisants pour répondre aux défis à venir

- Comment soutenir le report vers des modes de mobilités décarbonés et développer la pratique du covoiturage sur le territoire ?
- Comment faire la promotion des modes doux, au travers d'évènements notamment ?
- Comment faire abandonner la voiture sur les déplacements courte-distance ?
- Comment mieux sensibiliser sur les enjeux connexes, environnement et santé notamment ?

➔ Enjeu 4 : Hormis la voiture, trop peu de solutions existent pour les déplacements vers ou depuis les territoires voisins

- Comment joindre plus facilement les agglomérations voisines du territoire (CAPI, Lyon...), accéder plus facilement aux gares ?
- Comment répondre aux besoins de mobilité pour les loisirs le soir et week-end, vers les pôles extérieurs notamment ?

Orientations

➔ Axe 1 : Proposer des solutions adaptées et simples d'accès aux besoins de mobilité des habitants

La volonté affirmée est de « privilégier les besoins des habitants plus que les attentes » en s'adaptant à la diversité des situations : identifier les contraintes à la mobilité et permettre à chacun de se rendre là où les services sont rendus. Pour simplifier l'accès à l'information et faciliter la mobilité des habitants, un « guichet unique » pourrait donner accès aux diverses solutions existantes sur le territoire.

La mobilité est par ailleurs un vecteur indispensable d'insertion et de lien social. Il faut des solutions adaptées aux personnes en difficulté pour se déplacer : les personnes âgées, les plus jeunes, les personnes en situation de handicap. A côté du transport à la demande ou de la mise à disposition de deux roues en libre-service par exemple, il convient aussi de proposer des solutions telles que le covoiturage, l'autostop organisé, l'autopartage, etc.

Enfin, la mobilité doit être envisagée en miroir à l'immobilité. Développer la fibre et les solutions alternatives à la mobilité (tiers lieux, espaces de coworking) y participera. Aussi, des services publics ou privés itinérants se déplaçant au plus près des habitants permettraient également de lutter contre la dépendance à la voiture et/ou l'isolement.

➔ Axe 2 : Innover et expérimenter dans le cadre de partenariats facilitant l'accès à l'emploi

Il est nécessaire de s'engager dans des solutions adaptées au territoire (dentelle) en concertant largement (entreprises, chambres consulaires, syndicats...). Il faut privilégier les réponses locales pour les industries afin d'éviter les nuisances. Il faudra dans ce cadre veiller à croiser les enjeux de mobilité avec les politiques d'insertion, d'habitat, d'emploi et la production.

Il faut être un territoire d'innovation et prendre en compte les solutions du futur, comme l'hydrogène, dès maintenant, en veillant à ne pas faire concurrence aux acteurs privés.

Pour poursuivre ces ambitions, l'animation d'une plate-forme de mobilité inter-entreprises permettra d'identifier les besoins des entreprises et salariés, mieux connaître les déplacements domicile/travail, favoriser les mutualisations. L'intérêt et l'efficacité d'incitations financières aux entreprises et/ou salariés pour les bonnes pratiques peut aussi être envisagé. Enfin, le meilleur déplacement étant celui que l'on ne fait pas, il faut développer les tiers lieux pour le télétravail/coworking et maintenir les capacités d'accueil d'activités artisanales dans le tissu urbain des communes (par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)).

➔ Axe 3 : Sensibiliser et accompagner les habitants aux changements de comportement

Il est nécessaire de rompre avec l'autosolisme et de s'engager dans la modification des comportements sans contraindre les personnes à abandonner leurs voitures.

Il faut rendre le futur désirable et faciliter les transitions. Les dispositifs incitatifs comme les aides à l'achat ou les locations longue durée de vélos électriques y concourent. Aussi, il faut développer les bornes de recharge électrique et stations de recharge multi énergies pour encourager les évolutions de pratiques...

Le développement des véloroutes et voies vertes sur le territoire concourt à l'amélioration du cadre de vie et au recours au vélo. Le développement de cette pratique doit être aussi encouragé par le développement de stationnements sécurisés (commerces, lieux publics, etc.).

Dès que possible, il faudra veiller à ce que les boucles villageoises jouent une double fonction de découverte touristique mais aussi de déplacements locaux (entre bourg et hameaux, entre villages...). Le schéma modes doux prévu dans le cadre de l'appel à projet AVELO 2 pourra faciliter le déploiement de cette stratégie. Aussi, il faut proposer un mode de gouvernance facilitant la coopération entre communes ainsi que la bonne intégration des projets dans les stratégies de développement communale (Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) notamment) :

- Un collège spécifique aux communes au sein du comité des partenaires pour garantir la complémentarité et cohérence des projets entre chacune d'elles ;
- Une implication plus forte de l'intercommunalité dans son rôle de personne publique associée, pour garantir que les dispositions nécessaires au déploiement de ses diverses politiques et projets (dont les enjeux mobilité) soient inscrites dans les PLU.

Encourager le recours aux modes actifs des plus jeunes est aussi important (sensibilisation citoyenne, santé, environnement, cadre de vie...). Pour cela, il est possible d'agir efficacement par l'élaboration de plans de mobilité des établissements scolaires (pouvant faciliter le développement des « pédibus » notamment).

Les collectivités doivent par ailleurs donner l'exemple en renouvelant les parcs de véhicules pour des véhicules électriques ou à hydrogène, en se dotant de flottes de vélos, en développant le covoiturage. L'animation de « temps forts » sur la mobilité (Mai à vélo, journée européenne de la mobilité, challenge mobilité...) donnera à voir l'engagement du territoire et créera une dynamique locale. Il faut aussi dans ce cadre communiquer et sensibiliser régulièrement en mode « multicanal » (radios, panneaux digitaux, affichage, bulletins municipaux, réseaux sociaux...).

➔ **Axe 4 : Améliorer notre accessibilité depuis et vers les pôles extérieurs**

La volonté est de répondre aux enjeux de mobilité internes et externes en insistant plus particulièrement sur les personnes éloignées. Développer des solutions de rabattement sur les gares est aussi un objectif, en aménageant des parkings relais et en organisant les rabattements depuis les polarités du territoire par exemple.

Maintenir une bonne connectivité des Balcons du Dauphiné aux agglomérations et pôles d'emplois environnants est donc essentiel. De nombreux projets sont portés en ce sens et nécessitent une coopération étroite avec les territoires voisins et les autres autorités organisatrices de mobilité :

- Vers l'agglomération lyonnaise : étude menée par la région pour la mise en place d'un transport en commun en site propre de Crémieu à Meyzieu sur l'ancienne emprise du le Chemin de Fer de l'Est de Lyon (CFEL) ;
- Vers la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) : projet de liaisons cycles depuis/vers les secteurs Bourgoin-Jallieu / L'Isle d'Abeau ;
- Vers l'Ain : expérimentation de covoiturage Covoit'ici depuis Montalieu-Vercieu et Tignieu-Jamezieu vers le parc d'activités de la plaine de l'Ain. L'opportunité de reproduire et/ou adapter ce dispositif vers d'autres pôles extérieurs au territoire est aussi un enjeu.

Des voies modes doux sécurisées doivent aussi faciliter les déplacements actifs depuis et vers l'extérieur du territoire, en équipant notamment les grands axes de pistes cyclables (Crémieu - Tignieu-Jamezieu, Frontonas – La Verpillière...).

Enfin, il faut décliner la politique mobilité dans l'ensemble des actions de l'intercommunalité, c'est pourquoi par exemple des solutions d'accès décarbonées et/ou collectives aux grands événements du territoire sont à évaluer.

3. Eau potable et assainissement collectif : Attribution des marchés publics pour l'élaboration des schémas directeurs communautaires

→ **Rapporteur : monsieur Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau**

RAPPORT

Certains gestionnaires compétents en eau potable et en assainissement avaient déjà réalisé leur schéma directeur pour leur compétence respective, le plus souvent selon une logique communale ou syndicale.

Pour avoir une connaissance précise du patrimoine et engager différentes actions de mise à niveau et d'amélioration des services à l'échelle intercommunale, il a été décidé de réaliser, à l'échelle du périmètre couvert par la régie des eaux des Balcons du Dauphiné (soit 27 communes) :

- Un schéma directeur d'eau potable visant à réduire les pertes en eau, économiser l'eau, réduire les prélèvements et à sécuriser la production d'eau potable (améliorer les rendements, améliorer l'exploitation, renouveler le patrimoine, etc.) ;
- Un schéma directeur d'assainissement visant à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, à respecter la réglementation en vigueur, notamment à travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 et du 30 juillet 2020 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs.

A cet effet, une consultation a été lancée selon la procédure formalisée avec négociation, par un appel à candidature publié le 12 octobre 2021, afin d'attribuer un marché public alloti en deux lots :

- Lot n°1 schéma directeur d'eau potable.
- Lot n°2 schéma directeur d'assainissement collectif.

6 candidatures ont été reçues :

1. Nicot (lot 1)
2. Altereo (lots 1 et 2)
3. Groupement Egis / Profils Etudes (lot 2)
4. Groupement Safege Suez Consulting / PMH (lot 1 et 2)
5. Groupement Profils Etudes / Ateau / Egis (lot 1)
6. Groupement Merlin / Alp'Etudes (lot 1 et 2)

Après l'analyse des candidatures, la commission d'appel d'offres du 10 décembre 2021 s'est réunie pour choisir les candidats admis à présenter une offre :

Lot n°1 : Schéma directeur eau potable

- Candidat n°4 : Groupement Safege Suez Consulting + PMH
- Candidat n°6 : Groupement Merlin/Alp'Etudes
- Candidat n°5 : Groupement Profil Etudes / Ateau / Egis

Lot n°2 : Schéma directeur assainissement collectif

- Candidat n°2 : Altereo
- Candidat n°4 : Groupement Safege Suez Consulting + PMH
- Candidat n°3 : Groupement Egis / Epteau / Profil Etudes

Les candidats ont été invités à remettre une offre pour le 21 février 2022 à 12h00.

Suite à une première analyse, la commission d'appel d'offres du 8 avril 2022, a décidé d'engager des négociations avec l'ensemble des candidats pour les deux lots.

Une phase de négociation a donc eu lieu, avec notamment l'audition des candidats le 14 avril 2022, lesquels ayant été invités, via le profil acheteur de la communauté de communes, à répondre à des questions et remettre une dernière offre pour le 2 mai 2022 à 12h00.

Au regard de l'analyse réalisée par le bureau d'études BAC Conseils, Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO), selon les critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 13 mai dernier, a décidé d'attribuer les marchés publics pour l'élaboration des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement comme suit :

- Lot n°1 Schéma directeur d'eau potable : Groupement Profils Etudes (mandataire) - Ateau - Egis, pour un montant de 237 940,36 euros HT ;
- Lot n°2 Schéma directeur d'assainissement collectif : Groupement EGIS (mandataire) - Profils Etudes - Epteau pour un montant de 465 097,25 euros HT ;

Soit un montant total de 703 037,61 euros HT.

Le président propose au conseil communautaire de valider la décision de la commission d'appel d'offres et de l'autoriser ou son représentant, à signer les actes d'engagement.

4. Captage de Pré Bonnet et réservoir de Mont Miclas sur la commune d'Optevoz : Attribution du marché public pour des travaux de séparation des fonctions d'adduction et de distribution d'eau potable.

➔ **Rapporteur : monsieur Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau**

RAPPORT

Les travaux de séparation des fonctions d'adduction et de distribution entre la station du Pré Bonnet et le réservoir de Mont Miclas à Optevoz s'inscrivent dans le programme de renouvellement des réseaux d'eau potable.

Dans le but de séparer l'adduction et la distribution ainsi que réduire les pertes en eaux sur le secteur d'Optevoz une première tranche de travaux a été réalisée en 2019, consistant au renouvellement d'une portion de la canalisation de refoulement de la station de pré-bonnet jusqu'au chemin de Michalaz.

La suite des travaux porte ainsi sur la réalisation de la seconde tranche de travaux qui consiste au :

- Renouvellement sur 1 400 ml de la canalisation de refoulement en amiante ciment Ø 150 depuis le chemin de Michalaz (raccordement au niveau de la canalisation posée en 2019) jusqu'au réservoir de Mont Miclas ;
- Création de 1015 ml de réseau de distribution en fonte DN 150 au lieu-dit « le Grivoux » ;
- Renouvellement de 420 ml de réseau de distribution existant amiante ciment Ø 150 rue du Grivoux.

Les travaux seront décomposés en 5 tronçons distincts (plan 2):

- Travaux projetés sous domaine public (tranche ferme) : Tronçons A-B et B-D
- Travaux projetés sous domaine privé et avec de forts enjeux environnementaux (tranche optionnelle) : Tronçons C-C', C-B et D-E

La réalisation d'une étude faune flore quatre saisons est en cours de réalisation sur ces zones (plan 3).

Compte tenu des délais des études environnementales et de la possibilité technique de dissocier différents tronçons, les travaux envisagés par la direction de l'eau et de l'assainissement font l'objet d'un marché fractionné à tranches.

La tranche ferme débutera en septembre 2022 et la tranche optionnelle, en cas d'affermissement, en janvier 2023.

Le montant total des travaux est estimé à 759 827,30 € HT.

Une consultation a été lancée le 17 mars 2022, selon une procédure adaptée. La date limite de réception des offres était fixée au 19 avril 2022 à 17h00.

Cinq offres ont été reçues :

1. Groupement Perriol TP (mandataire) / Val TP / Guillaud TP
2. Groupement Bordel Bruno (mandataire) / Paillet TP
3. Groupement Sade (mandataire) / Jean-Lefebvre Rhône-Alpes
4. Boyer
5. Groupement Coiro (mandataire) / Coiro Calade

Au regard de l'analyse faite par le cabinet Merlin maître d'œuvre de l'opération, selon les critères fixés au règlement de consultation (60% valeur technique et 40% prix), la commission d'acheteurs s'est réunie le 13 mai dernier et propose de retenir l'offre du groupement Perriol TP (mandataire) / Val TP / Guillaud TP, pour un montant de 660 396 euros HT, soit 792 475,20 euros TTC, réparti de la façon suivante :

- Tranche ferme : 385 645,30 € HT
- Tranche optionnelle : 274 750,70 € HT.

Le président propose au conseil communautaire de retenir l'offre du groupement Perriol TP (mandataire) / Val TP / Guillaud TP pour un montant de 660 396 euros HT soit 792 475,20 euros TTC, et de l'autoriser ou son représentant, à signer l'acte d'engagement.

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/05/2022 au 31/05/2022

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
37	Politique mobilités : encouragement au recours aux modes de mobilité actifs par la mise en place d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique		25 000 €	

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/05/2022 au 31/05/2022

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
110	Remboursements abonnés de la régie des eaux		2 777,00 €	

5. Politique de développement économique : Orientations stratégiques

→ Rapporteur : monsieur Grausi, vice-président en charge du développement économique, de l'économie de proximité, de l'emploi et de l'insertion

RAPPORT

• **Présentation du comité de travail**

Depuis leur création en 2017, les Balcons du Dauphiné n'ont pas défini de stratégie de développement économique globale. Leur intervention se compose des axes suivants :

- accompagnement au foncier et à l'immobilier des entreprises ;
- soutien à l'économie de proximité (agriculture, tourisme et financement de partenaires qui accompagnent le commerce et l'artisanat), essentiellement dans la continuité des actions des anciennes communautés de communes ;
- entretien du dialogue avec les entreprises par l'organisation de temps d'échange collectifs, des visites d'entreprises par les élus, etc ;
- coopération inter-territoriale animée par les gérants d'équipements spécifiques (centrale nucléaire du Bugey et les Aéroports de Lyon).

Le comité de travail sur la stratégie de développement économique porte sur la politique publique générale. Un comité de travail spécifique à l'accueil des entreprises sur les zones d'activités et autres espaces précisera les axes d'intervention concernant cette composante majeure de la compétence intercommunale en matière de développement économique. Les principes et orientations fixés en matière de développement économique servent de base à la réflexion sur la stratégie d'accueil des entreprises. Un socle commun a pu être élaboré grâce à des réunions communes aux deux comités de travail. L'objectif est de partager une même vision et de garantir la cohérence de la politique économique dans son ensemble.

De plus, d'autres comités de travail portent sur des thématiques économiques spécifiques qui feront l'objet de feuilles de route à part entière. Il s'agit de la politique agricole et du développement touristique. Les orientations proposées par le comité de travail sur le développement économique confortent la pertinence de travailler sur ces deux sujets importants pour le territoire.

Enfin, la politique de développement économique a fait l'objet d'une conférence des maires le 3 février 2022, qui a fixé des objectifs stratégiques et des orientations. L'ensemble des comités de travail qui traitent des sujets économiques a intégré et précisé ces éléments.

Les problématiques auxquelles le comité de travail sur la stratégie de développement économique a dû répondre étaient :

- **Comment la collectivité souhaite-t-elle voir évoluer son tissu économique ces prochaines années ? Quelles activités souhaite-t-elle voir se développer ? Quelles pratiques des acteurs économiques espère-t-elle voir se multiplier ?**
- **Comment la collectivité souhaite-t-elle intervenir pour le développement économique de son territoire ? Quel est le but de ces actions ?**

Déroulé du comité de travail :

- 1^{ère} réunion commune avec le comité de travail « stratégie d'accueil des entreprises » : 26 janvier 2022
Objectif : première entrée en discussion sur la thématique : définition et enjeux du développement économique

Qu'est-ce que l'économie sur le territoire des Balcons du Dauphiné ? Qu'apporte-t-elle au territoire ?

- 2^{ème} réunion commune avec le comité de travail « stratégie d'accueil des entreprises » : 6 avril 2022
Objectif : s'approprier les orientations de la conférence des maires sur l'économie, travail sur la vision prospective et les objectifs stratégiques.

Que souhaiteriez-vous que l'économie produise comme effets sur le territoire ?

- 3^{ème} réunion : 2 mai 2022
- Objectif : travail sur les actions

Comment atteindre les objectifs fixés ? Comment relever les défis identifiés ?

- **Proposition des orientations de la politique de développement économique**

Le comité de travail a proposé des objectifs stratégiques qui sont la finalité du développement économique : pourquoi faire du développement économique ?

- dynamiser le territoire, les villages, le rendre attractif et agréable à vivre ;
- accéder à des biens et des services de qualité sur le territoire ;
- donner le choix aux habitants de leur activité professionnelle (emploi, entrepreneuriat, formation) ;
- adapter le territoire aux transitions, participer à sa résilience ;
- générer des ressources financières.

Pour atteindre ces objectifs, les axes d'intervention de la communauté de communes proposés par le comité de travail sont :

Axe 1 – Soutenir l'économie de proximité

- Développer l'économie agricole et touristique
- Encourager la consommation locale
- Accompagner les communes dans le maintien du commerce et de l'artisanat en centre-ville

Axe 2 – Accompagner le développement économique endogène

- Accompagner les entreprises dans leur pérennisation, leur développement et leur prise en compte des transitions
- Mettre en réseau les entreprises du territoire
- Développer des filières et des activités durables spécifiques

Axe 3 – Mettre en œuvre une stratégie globale d'attractivité du territoire

- Accompagner l'emploi et la formation
- S'investir dans une démarche de développement local transversale

Par ailleurs, la stratégie de développement économique est transversale. Il convient de la mettre en œuvre en lien avec les politiques connexes que sont l'environnement, l'agriculture, le tourisme, les services à la population, les mobilités et la communication.

Enfin, les publics prioritaires définis par la communauté de communes seront, de fait, intégrés à la mise en œuvre de la stratégie de développement économique.

Le bureau communautaire du 30 mai 2022 a décidé de préciser le contenu de cette feuille de route en intégrant les recommandations suivantes de la commission transversale du 12 mai 2022 :

- veiller à la cohérence des actions de soutien aux activités économiques avec les priorités des autres politiques publiques (soutien à l'emploi local, filières locales, exemplarité environnementale et/ou vis-à-vis de la ressource en eau, etc.)
- donner une place privilégiée dans la stratégie économique à l'économie circulaire et au réemploi
- mettre en place un soutien spécifique (financier/immobilier) aux activités commerciales de proximité, particulièrement pour le maintien (ou l'installation) du dernier commerce dans les villages, dans des conditions à préciser (révision des statuts de la communauté de communes nécessaire)
- faire jouer pleinement son rôle à l'intercommunalité en tant que personne publique associée pour permettre que les dispositions nécessaires au déploiement de sa politique et de ses projets soient inscrites dans les plans locaux d'urbanisme.

La stratégie complète est présentée ci-après et sera annexée à la délibération.

 **Le président propose au conseil communautaire de valider les orientations stratégiques en matière de développement économique.**

- **Contexte général**

Depuis leur création en 2017, les Balcons du Dauphiné n'ont pas défini de stratégie de développement économique globale. Leur intervention se compose des axes suivants :

- accompagnement au foncier et à l'immobilier des entreprises, notamment en aménageant et en commercialisant des zones d'activités mais aussi en accompagnant les projets des entreprises situées en dehors des zones d'activité en partenariat avec les communes. Il s'agit de la principale activité en matière de développement économique de la communauté de communes. Permettre aux entreprises de se développer en leur proposant des espaces appropriés constitue la base de la compétence en matière de développement économique des intercommunalités ;
- soutien à l'économie de proximité. Sur cet axe, la collectivité développe des actions envers deux secteurs d'activités spécifiques que sont l'agriculture et le tourisme. Elle soutient également financièrement l'action de partenaires qui accompagnent le commerce et l'artisanat. L'essentiel de ces actions sont la continuité de celles des anciennes communautés de communes ;
- entretien du dialogue avec les entreprises par l'organisation de temps d'échange collectifs, des visites d'entreprises par les élus, le relais d'informations de la communauté de communes et le partenariat relatif à des événements de la collectivité ;
- coopération interterritoriale animée par les gérants d'équipements spécifiques que sont la centrale nucléaire de Bugey et les Aéroports de Lyon qui déploient des actions dans leur bassin d'activités respectif.

Les communautés de communes ont la compétence obligatoire du développement économique depuis la création de ce type de collectivité en 1992. Il s'agit donc d'une compétence que les intercommunalités exercent depuis longtemps et pour laquelle elles sont structurées. En 2015 (loi NOtre), cette compétence est devenue l'exclusivité des intercommunalités et des régions ; les communes et les départements n'ont ainsi plus le droit d'intervenir dans ce domaine². Les régions ont été désignées par la loi NOtre comme les cheffes de file des politiques territoriales de développement économique. Les intercommunalités doivent par conséquent respecter le cadre fixé par leur région au sein du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Le code des collectivités précise les responsabilités des communautés de communes en matière de développement économique par cette liste :

- « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ». Les zones d'activités, de quelque nature qu'elles soient, sont maintenant la compétence exclusive des intercommunalités. Les communes ne sont plus compétentes pour intervenir dans ce domaine. Les Balcons du Dauphiné ont cependant décidé de ne pas transférer certaines zones d'activités, notamment celles comportant une composante commerciale ou résidentielle importante ;
- « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ». La communauté de communes n'est compétente en matière de commerce que dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire qu'elle définit elle-même dans ses statuts. Les Balcons du Dauphiné l'ont décrit ainsi « sont d'intérêt communautaire : l'animation des politiques contractuelles en faveur du commerce, le soutien aux associations et unions commerciales du territoire ». Les actions ainsi citées sont la compétence exclusive de la communauté de communes. Les communes gardent la compétence du commerce sur les sujets qui ne sont pas cités dans la définition de l'intérêt communautaire ;

² excepté en matière de commerce : les communes gardent la compétence du commerce sur les sujets qui ne sont pas qualifiés d'intérêt communautaire. Excepté également en matière de promotion du tourisme qui reste partagée par tous les échelons de l'organisation administrative territoriale.

- « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée avec les communes ».

Cette description juridique de la compétence économique des communautés de communes peut sembler restrictive. En pratique, elle ouvre un large champ d'intervention (aide à l'implantation, à la création et au développement des entreprises ou des filières économiques, actions en faveur de l'emploi, du développement durable, animations, etc.). Cependant, en fonction des actions de développement économique qui seront déployées à la suite de l'adoption de cette feuille de route, une analyse juridique devra être conduite afin d'en inscrire certaines dans les statuts de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, notamment pour redéfinir l'intérêt communautaire des actions en faveur du commerce.

Le comité de travail sur la stratégie de développement économique a émis des propositions qui portent sur la politique publique globale. Les problématiques étaient :

- quel type d'économie la collectivité souhaite-t-elle voir se développer, quelles activités, quelles pratiques des entreprises ?
- comment la communauté de communes souhaite-t-elle intervenir, comment voit-t-elle son rôle ?

Un comité de travail spécifique à l'accueil des entreprises sur les zones d'activités et autres espaces précisera les axes d'intervention concernant cette composante majeure de la compétence intercommunale en matière de développement économique. Les deux comités de travail ont pu travailler ensemble à la définition d'un socle commun qui permet de partager une même vision et de garantir la cohérence de la politique économique dans son ensemble.

De plus, d'autres comités de travail portent sur des thématiques économiques spécifiques qui font l'objet de feuilles de route à part entière. Il s'agit de la politique agricole et du développement touristique.

Enfin, la politique de développement économique a fait l'objet d'une conférence des maires le 03 février 2022, qui a fixé des objectifs stratégiques et des orientations. L'ensemble des comités de travail qui traitent des sujets économiques a intégré et précisé ces éléments.

- **Constats et problématiques du territoire**

L'économie des Balcons du Dauphiné est diverse :

- industrie : le passé industriel et rural a façonné le territoire, dans ses caractéristiques économiques actuelles mais aussi les patrimoines et les paysages. L'économie locale est marquée par l'industrie, avec de fortes spécialisations dans la mécanique, le textile ;
- artisanat : ce secteur est bien représenté, notamment celui du secteur du bâtiment et les activités artisanales liées à la ruralité et à l'économie de proximité ;
- commerce : un secteur d'activités créateur d'emplois, en lien avec l'ouverture de centres commerciaux dans le territoire. Le commerce de centralité (offre de proximité) montre des signes de fragilité ;
- agriculture : une capacité de production alimentaire importante pour le territoire. Elle est dynamique notamment au regard de la pérennité des exploitations. Elle occupe encore la majeure partie de l'espace dans le territoire. Les exploitations agricoles s'orientent progressivement vers une diversification des activités notamment en direction du tourisme vert et des services : accueil et vente à la ferme, chambres d'hôtes, gîtes d'étape, commercialisation de produits régionaux...
- tourisme : il présente des potentialités de développement pour le territoire qui est doté d'atouts touristiques (infrastructures de qualité dont les véloroutes et les lieux de loisirs, patrimoine naturel...). Ce secteur montre également des signes de faiblesses (offre d'hébergement assez réduite notamment) ;
- des activités particulièrement bien représentées : l'économie résidentielle est dynamique en termes d'emplois et plus particulièrement sur le plateau. Le territoire est marqué par une activité traditionnelle liée au travail de la pierre (carriers). C'est une spécificité économique qui a fait émerger des activités importantes liées aux matériaux de construction et au bâtiment. Ce secteur qui profite également de la croissance locale et périphérique. Enfin, les activités de récupération et de valorisation des déchets sont en développement sur le territoire.

Cette diversité est une richesse et une force. Elle permet la robustesse de l'économie du territoire et sa polyvalence. Elle est source de résilience du territoire aux crises. Ces avantages sont renforcés par une répartition plutôt équilibrée des activités économiques sur le territoire. Enfin, la création d'entreprise est particulièrement dynamique.

La typologie des entreprises présentes est également un avantage : présence de plusieurs grandes entreprises industrielles historiques qui jouent le rôle de locomotives, mais dont le centre de décision est souvent à l'extérieur ; et présence d'un tissu conséquent de petites entreprises qui représentent un vivier de développement économique important. Le métropolisation amène également des ressources entrepreneuriales.

Le territoire a une position géographique privilégiée entre trois agglomérations : Lyon, Chambéry, Grenoble. Il est proche des principaux sites économiques métropolitains qui lui donnent des atouts : aéroport Lyon Saint-Exupéry, parc industriel de la plaine de l'Ain, parc industriel de Chesnes, parc technologique Porte de l'Isle, etc.

Le développement économique des Balcons du Dauphiné en quelques chiffres :

- taux très élevé d'actifs 78,4 % (contre 61 % à l'échelle nationale, 75% à l'échelle départementale) ;
- 65 % des actifs travaillent en dehors du territoire ;
- plus de 5 000 entreprises présentes (hors agriculture), dont 1 700 avec au moins un employé. Un taux rapporté aux habitants assez faible (déséquilibre actif-emploi) ;
- forte dynamique de la création d'entreprises avec 650 inscriptions par an, mais 80 % sont des entreprises individuelles ;
- ¾ des entreprises ont moins de 10 employés (vivier de développement) ;
- 60 % des entreprises de plus de 50 employés sont des unités appartenant à des groupes extérieurs (dépendance) ;
- une économie tournée majoritairement vers l'économie résidentielle qui rassemble 60 % des emplois et 65 % des établissements.

Les problématiques identifiées :

En matière d'emploi :

- difficulté des entreprises à recruter, particulièrement sur le territoire des Balcons du Dauphiné
- manque d'offre de formation sur le territoire ;
- manque de logements diversifiés et de services à la population permettant d'attirer des habitants (santé) ;
- problématique de mobilités à l'intérieur du territoire et de mobilité au sein du couple (mobilité résidentielle).
-

En matière d'espaces d'accueil des entreprises :

- manque de disponibilité foncière dans les zones d'activités au moment où le cycle économique est dynamique ;
- Difficulté de la collectivité à être réactive face à cette conjoncture ;
- Déconnexion entre le temps de l'entreprise et celui de l'administration, d'où une lourdeur, lenteur et complexité des projets de création de foncier économique, voire impossibilité avec les enjeux du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols. Le modèle de création des Zones d'Activités (ZA) de ces dernières décennies est dépassé et doit se réinventer. En même temps, les projets visant à optimiser la consommation du foncier économique sont plus compliqués (réhabilitation des friches, densification des zones d'activités. Manque d'outil pour conjuguer sobriété foncière et développement économique ;
- pression foncière et concurrence des activités entre elles pour l'accès au foncier. La métropolisation amplifie ce phénomène avec l'accueil de nouveaux habitants et les demandes d'implantation d'entreprises extérieures ;
- difficulté des communes à répondre aux demandes de locaux des entrepreneurs locaux, notamment les artisans du bâtiment, ou aux souhaits d'entreprises hors ZA de s'agrandir ;
- difficulté des communes à gérer les zones commerciales dont elles ont gardé la compétence ;
- inadéquation entre certains Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les enjeux de développement économique sur la commune ;

- conciliation difficile entre les enjeux environnementaux, notamment la biodiversité qui pourtant fait la richesse de notre territoire, et les enjeux de développement économique.

En matière d'économie de proximité :

- difficulté des communes à maintenir le commerce de proximité dans leur centre bourg ;
- difficulté de certaines associations de commerçants et manque de coopération à l'échelle intercommunale.

Des évolutions de la société dont le territoire et particulièrement les acteurs économiques locaux doivent prendre en compte :

- mutation de l'emploi : davantage de mobilité professionnelle, des attentes accrues de qualité de vie au travail, de conciliation avec la vie personnelle et familiale, de sens donné au travail et de cohérence avec ses engagements personnels (valeurs, enjeux environnementaux et sociétaux, etc.) ;
- mutation de la composition familiale : besoin de plus de flexibilité de la part des employeurs, besoin d'adapter son activité professionnelle plusieurs fois tout au long de sa vie, besoin de nouveaux services à la population ;
- enjeux environnementaux : de nouvelles attentes vis-à-vis des activités économiques comme de la sobriété, de la responsabilité, du réemploi/recyclage. Mais aussi hausse du coût de l'énergie avec des répercussions pour les salariés (mobilité moindre) et sur les sources d'approvisionnement (coût du transport et des matières premières qui encouragent raccourcissement des distances d'approvisionnement).

- **Les objectifs stratégiques – Vision prospective**

Dans quel but intervenir pour le développement économique du territoire ?

En 2030, la politique de développement économique des Balcons du Dauphiné a permis de :

- **Dynamiser le territoire, les villages** : l'économie permet d'animer le territoire et génère de la vie dans les communes. Le maintien des activités économiques et commerciales dans les centres-bourgs contribue à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité du territoire, notamment pour les nouveaux habitants. Les entreprises de proximité sont des lieux de sociabilité, elles participent à la cohésion du territoire, à sa convivialité. Leur maintien est presque perçu comme un devoir du service public au sens où ces activités produisent un service à la population au même titre que l'accès aux soins, à la culture, au sport, etc.
- **Accéder à des biens et des services de qualité sur le territoire** : le développement économique permet de générer sur le territoire les produits dont la population a besoin. Les déplacements liés à la consommation et le transport de biens ont été diminués. La consommation locale et les circuits courts encouragent la qualité des produits et une meilleure rétribution des producteurs. Cela concerne tous les secteurs d'activités. Le développement économique favorise l'approvisionnement local de toutes les entreprises et leur collaboration entre elles.
- **Choisir son activité professionnelle : emploi, entrepreneuriat, formation**. Les habitants peuvent choisir l'activité professionnelle qui leur permettra de générer des revenus. Cela est permis grâce au maintien d'une diversité des emplois et des secteurs d'activités. Les emplois doivent être de qualité, c'est-à-dire avec une pénibilité et une précarité réduites. Ils se concilient avec la vie personnelle et familiale. Les habitants peuvent également créer leur propre emploi en entreprenant et ils peuvent se former sur le territoire ou à proximité. Au-delà de l'aspect financier, l'activité professionnelle est également une façon de s'insérer dans la société. Enfin, les déplacements liés au travail sont réduits, ce qui va dans le sens de la protection de l'environnement et ce qui réduit les coûts et la perte de temps du transport. Les femmes actives sont un public prioritaire en matière d'accès et de choix de leur activité professionnelle.
- **Adapter le territoire aux transitions, participer à sa résilience** : les entreprises s'impliquent pleinement face aux enjeux des différentes transitions en cours, à commencer par ceux de la décarbonation, de la sobriété énergétique, de l'économie circulaire. Elles sont source d'innovation

et de progrès technologique et social. Elles accompagnent également l'évolution de la société, des familles et des modes de vie. Enfin, une économie diversifiée comme celle des Balcons du Dauphiné permet de résister aux crises.

- **Générer des ressources financières** pour le territoire, notamment par la fiscalité.
- **Axes d'intervention**

Comment la collectivité souhaite-t-elle intervenir pour le développement économique de son territoire ?

Axe 1 : Soutenir l'économie de proximité

➤ **Développer l'économie agricole et touristique**

Il s'agira de mettre en œuvre des actions permettant à ces secteurs d'activités de se développer sur le territoire :

- soutien des agriculteurs, public prioritaire des politiques de la communauté de communes, pour maintenir la production agro-alimentaire sur le territoire et être moins dépendant des circuits extérieurs ;
- encouragement des pratiques agricoles vertueuses et respectueuses de l'environnement pour des produits agro-alimentaires de qualité ;
- actions permettant de développer les activités économiques touristiques.

Les typologies d'intervention sur ces secteurs d'activités sont détaillées par les feuilles de route de la politique agricole et du développement touristique.

➤ **Encourager la consommation locale**

Il s'agira d'améliorer les circuits courts et l'approvisionnement local par les actions suivantes :

- soutien des initiatives permettant de faciliter l'accès aux produits locaux par la population mais aussi par les entreprises pour leurs approvisionnements divers. Cela concerne les produits agro-alimentaires pour la consommation directe des particuliers, pour la restauration collective et pour les entreprises en aval de cette filière (métiers de bouche, transformation alimentaire, etc.), mais cela concerne aussi les autres biens et services produits sur le territoire ;
- campagne de promotion de la consommation locale dans tous les secteurs (commerce de proximité, artisanat, producteurs alimentaires, activités de loisirs, etc.) ;
- amélioration de la connaissance de l'offre du territoire par les habitants mais aussi par les entreprises du territoire ;
- sensibilisation au bilan carbone de la consommation et de l'alimentation pour encourager.

➤ **Accompagner les communes dans le maintien du commerce et de l'artisanat en centre bourg**

Le rôle de la communauté de communes est d'aider les communes dans leurs efforts permettant de maintenir ou de développer l'économie de proximité dans les centres des villages.

Ces dernières sont les portes d'entrée des commerçants et artisans. Leur intervention porte sur :

- l'accompagnement des commerçants et artisans dans leur installation, leur développement et leur visibilité (communication, signalisation, etc.) ;
- la structuration, d'un point de vue urbain, du développement commercial de leur commune. Il leur appartient de créer les conditions matérielles nécessaires à l'accueil de ces activités en centre bourg, par exemple en usant du droit de préemption ou autres outils ;
- le soutien à l'animation commerciale. Elles encouragent la création d'unions commerciales dans l'objectif de favoriser la coopération et la solidarité des acteurs économiques de proximité, de générer de l'animation sur leur commune et de faire connaître l'offre locale. L'Association des Commerçants et Artisans de la Boucle du Rhône En Dauphiné (ACABRED) peut être un soutien pour accompagner la création de nouvelles unions commerciales sur le territoire via le retour d'expériences des autres unions commerciales membres de cette association.

L'intercommunalité doit développer un service d'aide en ingénierie aux communes pour les accompagner dans leurs projets en faveur du commerce de proximité en centre-ville : les conseiller sur les outils, appuyer leurs démarches auprès de leurs partenaires, les orienter vers des dispositifs de financement, les aider à accompagner les porteurs de projets, relayer les dispositifs d'aide aux commerçants et artisans, etc.

Au-delà du soutien en ingénierie, la possibilité d'un soutien spécifique aux activités commerciales de proximité, à travers une aide au niveau financier ou immobilier, est à étudier. Les compétences de l'intercommunalité nécessiteraient dans cet objectif d'être modifiées.

L'action de la communauté de communes doit s'adresser à l'ensemble du territoire. Il n'est donc pas de son ressort de soutenir les unions commerciales des communes.

Axe 2 : Accompagner le développement économique endogène

Capitaliser sur les atouts du territoire, sur les caractéristiques du tissu économique existant (locomotives, filières émergentes, déficits...) est une volonté partagée. Ainsi, le développement endogène sera privilégié. La communauté de communes souhaite assurer le développement économique de son territoire en s'appuyant sur ses forces vives internes : les grandes entreprises, les entreprises en développement et les filières locales. Il s'agira de pérenniser et de consolider l'existant afin de créer un cercle vertueux de développement tout en maintenant la diversité du tissu économique qui fait la force du territoire.

Le développement endogène ne doit cependant pas exclure l'accueil d'entreprises extérieures, sous condition qu'elles apportent une activité bénéfique au territoire. Il s'agit d'un développement exogène choisi. La stratégie d'accueil des entreprises précisera les conditions de sélection.

Le rôle premier de la communauté de communes en matière de développement économique est de produire du foncier à vocation économique pour permettre aux entreprises de se développer. Une feuille de route spécifique est consacrée à cette politique d'accueil des entreprises.

Au travers de son rôle de personne publique associée lors des révisions de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), l'intercommunalité veillera à ce que les dispositions prévues permettent un déploiement optimal de l'ensemble des objectifs et projets portés en matière de développement économique.

➤ Accompagner les entreprises dans leur pérennisation, leur développement et leur prise en compte des transitions

La politique de développement économique de la communauté de communes peut aider à faire émerger des potentiels et doit définir une stratégie de sélection des activités au regard des caractéristiques du tissu local. Il s'agit de compléter des filières et/ou d'apporter des services à des entreprises présentes (fournisseurs par exemple) et ainsi de contribuer à leur développement. La communauté de communes doit être à l'écoute des entreprises et les accompagner dans leurs projets de développement. Cet accompagnement doit permettre de les maintenir sur le territoire, de les fidéliser, notamment les grandes entreprises historiques qui ont un rôle de locomotives sur l'économie territoriale, mais aussi les petites et moyennes entreprises en développement qui sont les futures grandes entreprises. Cet accompagnement doit générer de la proximité entre la collectivité et ces entreprises. Il passe par de l'écoute des besoins des entreprises, la recherche de réponses adaptées et l'explication des procédés de l'administration publique. La communauté de communes doit être facilitatrice. Elle doit aussi relayer les dispositifs d'accompagnement existants en partenariat avec les chambres consulaires. De plus, la communauté de communes génère elle-même de l'activité économique (par exemple lors des travaux liés au renouvellement des réseaux). Cette dernière doit, dans la mesure du possible, bénéficier aux entreprises locales.

Le soutien aux activités et entreprises du territoire doit être cohérent avec les autres priorités politiques fixées (soutien à l'emploi local et aux filières locales, exemplarité environnementale et vis-à-vis de la ressource en eau, etc.). La collectivité doit dans ce but aider les entreprises à prendre en compte les enjeux environnementaux du territoire et les évolutions sociales (nouvelles habitudes de vie, évolution des familles, nouvelles attentes par rapport au travail : télétravail, flexibilité, conciliation avec la vie personnelle, etc.). L'objectif est d'adapter le tissu économique aux transitions en cours pour qu'il participe à la transformation du territoire.

Concernant les entreprises présentes, l'enjeu de leur fidélisation au territoire est ressorti. En effet, il s'agit de développer une relation privilégiée avec les entreprises, de connaître leurs attentes, pour apporter des réponses adaptées.

➤ **Mettre en réseau les entreprises du territoire**

L'accompagnement de la collectivité prend également la forme de mise en réseau des entreprises. La collectivité peut créer du liant entre les entreprises du territoire. Ces réseaux peuvent générer des projets de mutualisation ou de coopération entre les entreprises et/ou avec la collectivité, encourager l'entraide, les échanges d'expériences, etc. Les thématiques concernant des difficultés que rencontrent les entreprises du territoire sont particulièrement pertinentes à travailler, telles que les difficultés de recrutement.

Cette mise en réseau doit également permettre de mieux faire connaître les compétences présentes sur le territoire, les savoir-faire des autres entreprises, ceci afin d'encourager les échanges économiques et l'approvisionnement local. Un salon professionnel pourrait par exemple être organisé.

➤ **Développer des filières et des activités durables spécifiques**

Il s'agit de créer un cercle vertueux de développement économique grâce à l'essor d'activités durables du point de vue environnemental, sociétal ou de leur pérennité économique. La collectivité peut encourager le développement d'activités économiques qui permettent de :

- consolider les filières liées aux ressources locales : pierre et matériaux de construction par exemple. Ces activités sont fortement ancrées sur le territoire car elles dépendent des ressources locales ;
- capitaliser sur des secteurs d'activités d'avenir, répondant aux enjeux des transitions et particulièrement bien représentés sur le territoire. A ce titre, il faut donner une place privilégiée dans la stratégie économique à l'économie circulaire via les filières de la réparation et du réemploi (recycleries, ressourceries). Il s'agit d'assurer la pérennité du dynamisme économique du territoire en appuyant des secteurs appelés à croître ces prochaines décennies ;
- encourager la création d'activités déficitaires sur le territoire : celles dont la population manque (accompagnement vieillesse par exemple), ou celles dont des entreprises locales manquent en termes de services, de fournisseurs ou autres (ressource bois par exemple).

Les efforts de la collectivité peuvent consister en de l'accompagnement à la création/développement d'entreprises dans ces secteurs, de la mise en relation, une attention particulière aux entreprises concernées, voire une sélection dans certains dispositifs.

S'agissant de l'économie circulaire, l'animation d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale permettrait de mettre les entreprises en réseau créant ainsi des synergies afin que les déchets des uns soient les ressources des autres.

A contrario, un secteur d'activités n'est pas souhaité, celui de la logistique en raison du faible ratio d'emploi par rapport à la consommation foncière dont il a besoin et des désagréments que ces activités génèrent sur le territoire.

Axe 3 : Mettre en œuvre une stratégie globale d'attractivité du territoire

La volonté est de structurer le développement économique autour d'une stratégie globale d'attractivité. L'importance d'articuler la stratégie de développement économique avec les politiques publiques en matière d'habitat, de mobilités, d'infrastructures routières, de commerces de proximité, et de services aux habitants (garde d'enfants par exemple) et donc aux actifs est ressortie en conférence des maires et a été précisée par le comité de travail.

➤ **Accompagner l'emploi et la formation**

Les actions porteront sur :

- l'accompagnement et la mise en réseau des entreprises sur cette thématique, le soutien aux initiatives innovantes et aux projets de coopération en matière d'emploi et de formation ;
- le développement d'offres et d'équipements de formation sur le territoire en lien avec les besoins des entreprises locales ;

- l'accroissement de l'offre d'insertion par l'activité économique en lien avec les secteurs d'activités et les filières que la collectivité souhaite développer ;
- la facilitation des rencontres entre les actifs et les entreprises par l'organisation d'un forum de l'emploi, l'encouragement des offres de stage ou d'alternance, etc.
- Le travail sur la mobilité des actifs

➤ **S'investir dans une démarche de développement local transversale**

Le développement économique doit s'accompagner d'une politique de développement territorial global qui intègre toutes les composantes qui participent à son attractivité. Il s'agit de maintenir et d'attirer les actifs sur le territoire en adaptant les services du territoire à leurs besoins car ils sont un facteur clé du développement économique. Cela passe par :

- une offre de logement qui doit évoluer ;
- des services et infrastructures de mobilités à développer en lien avec les déplacements pendulaires et les lieux de formation ;
- des services de santé qui sont une priorité ;
- des services de garde d'enfants (crèche, périscolaire) ;
- des services liés à l'accompagnement de la vieillesse ;
- le haut débit et le réseau téléphonique mobile ;
- tout ce qui concourt au confort du cadre de vie : culture, équipements sportifs, vie associative, loisirs, etc ;
- des services et équipements de formation pour permettre aux jeunes et aux actifs de se former sur le territoire.

C'est une démarche collective qui doit être menée conjointement par les communes et la communauté de communes. Cette dernière devant aider les premières à assurer leur rôle en les aiguillant et en leur fournissant les données et analyses territoriales qui aident à comprendre les transitions en cours.

- **Lien avec les politiques connexes**

La stratégie de développement économique est transversale. Il convient de la mettre en œuvre en lien avec les politiques connexes que sont l'environnement, l'agriculture, le tourisme, les services à la population, les mobilités et la communication.

Enfin, les publics prioritaires définis par la communauté de communes seront, de fait, intégrés à la mise en œuvre de la stratégie de développement économique.

6. Logement social : Octroi d'une garantie emprunt pour l'opération de réhabilitation de 35 logements sociaux « Les Ursulines I et II » à Crémieu avec le bailleur Alpes Isère Habitat (AIH)
➔ **Rapporteur : monsieur Sbaffe, conseiller délégué en charge de la coopération, de la mutualisation avec les communes et de l'habitat**

RAPPORT

Par délibération du 17 décembre 2020, la communauté de communes a approuvé les règles et le règlement relatifs à l'octroi de la garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour la production et la réhabilitation des logements sociaux du territoire des Balcons du Dauphiné à compter du 1^{er} janvier 2020.

La garantie communautaire est fixée à 35 % du montant du prêt à condition que la commune siège de l'opération ait préalablement délibéré pour octroyer sa garantie à minima à même hauteur.

Par courrier du 15 décembre 2021, le bailleur AIH a adressé à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné une demande de garantie de prêt pour l'opération de réhabilitation des 35 logements sociaux de la résidence « Les Ursulines I et II » à Crémieu.

Les caractéristiques du contrat de prêt n° 130 104 souscrites auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêts	Montants	Durées
PAM	531 575 €	25 ANS
PAM taux fixe	210 000 €	25 ANS
PHB	350 000 €	10 ANS
TOTAL	1 091 575 €	

La communauté de communes est sollicitée pour l'octroi d'une garantie de 35 % du montant total, soit 382 051,25 €.

Il est précisé que, par délibération du 4 avril 2022, la commune de Crémieu a octroyé sa garantie à hauteur de 65 %.

Le président propose au conseil communautaire d'approuver l'octroi de la garantie d'emprunt telle qu'exposée ainsi que le contrat de prêt correspondant.

7. Logement social : Octroi d'une garantie emprunt logement social pour l'opération de réhabilitation de 40 logements sociaux « Le Clos Capucins » à Crémieu avec le bailleur Alpes Isère Habitat (AIH)

➔ **Rapporteur : monsieur Sbaffe, conseiller délégué en charge de la coopération, de la mutualisation avec les communes et de l'habitat**

RAPPORT

Par délibération du 17 décembre 2020, la communauté de communes a approuvé les règles et le règlement relatifs à l'octroi de la garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour la production et la réhabilitation des logements sociaux du territoire des Balcons du Dauphiné à compter du 1^{er} janvier 2020.

La garantie communautaire est fixée à 35 % du montant du prêt à condition que la commune siège de l'opération ait préalablement délibéré pour octroyer sa garantie à minima à même hauteur.

Par courrier du 15 décembre 2021, le bailleur AIH a adressé à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné une demande de garantie de prêt pour l'opération de réhabilitation des 40 logements sociaux de la résidence « Le Clos Capucins » à Crémieu.

Les caractéristiques du contrat de prêt n° 130 121 souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sont les suivantes :

Prêts	Montants	Durées
PAM Eco-prêt	710 000 €	25 ANS
PAM taux fixe	481 852 €	25 ANS
TOTAL	1 191 852 €	

La communauté de communes est sollicitée pour l'octroi d'une garantie de 35 % du montant total, soit 417 148,20 €.

Il est précisé que, par délibération du 4 avril 2022, la commune de Crémieu a octroyé sa garantie à hauteur de 65 %.

Il convient enfin de noter que cette opération a bénéficié d'une aide de 74 000 € octroyée par délibération du 17 septembre 2020 au titre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 des Balcons du Dauphiné.

● Le président propose au conseil communautaire d'approuver l'octroi de la garantie d'emprunt telle qu'exposée ainsi que le contrat de prêt correspondant.

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/05/2022 au 31/05/2022

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
34	Cession d'un terrain au cabinet dentaire docteur Jérémie Dechaux – zone d'activités du Mont Revolon à Montalieu-Vercieu	84024 € en recette		

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/05/2022 au 31/05/2022

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
109	Demande de subvention LEADER - Promotion du territoire par les évènements vélos 2022	20570,84 €		
116	Mission de maîtrise d'œuvre pour viabilisation parcelles parc d'activités des couleurs (Ellipse Géomètres Experts)		8 584,80 €	

8. Enveloppe de soutien aux communes pour le financement des transitions et des projets de mobilité durable dans le cadre de la stratégie intercommunale

→ **Rapporteur : monsieur Sbaffe, conseiller délégué en charge de la coopération, de la mutualisation avec les communes et de l'habitat**

RAPPORT

Conformément au processus décisionnel mis en place par le conseil communautaire permettant d'élaborer les politiques publiques des Balcons du Dauphiné, ainsi que les dispositifs, un comité de travail se réunit autour de la thématique « coopération et mutualisation avec les communes ». Dans ce comité sont envisagées les modalités de la coopération intercommunalité-communes. Tous les domaines sont concernés : stratégies partagées de pilotage des ressources humaines (mise en place d'un service de remplacement...), stratégie « achat » qui articule les besoins communaux et intercommunaux, anticipe et planifie les achats à venir et les groupements de commande à déployer.

Le bureau de la communauté de communes a décidé de proposer lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), voté lors du budget en mars 2022, une enveloppe d'un million d'euros. Elle doit permettre de financer des projets communaux. Ils s'inscrivent dans les orientations en matière de « transitions » et de « mobilités durables ».

Le comité de travail animé par le conseiller délégué en charge de la coopération avec les communes a permis de repérer les besoins des communes en matière de financement de projets. Lors de la 1ère séance, le travail a consisté à établir les grands principes cadrant l'aide : simplicité et rapidité de mobilisation des fonds, effet levier sur des projets qui peinent à démarrer, critères larges, projet au regard des enjeux territoriaux...

L'impact des projets communaux sur les enjeux intercommunaux ainsi que l'objectif de transversalité ont fait sens très rapidement,

La deuxième séance a permis aux membres de se positionner sur ce que l'on entendait par transitions et par mobilités durables, et exemplariser concrètement quels projets pourraient être susceptibles d'être aidés (ex : pose de boîtier GNV sur flotte auto communale, changement des ampoules standards en LED, intervention sanitaire pour récupérer l'eau, formation sur le gaspillage alimentaire, aides diverses à l'ingénierie, aides aux travaux de voirie, réalisation parking en dalles à engazonner, création espaces verts ou jardins partagés...)

Le cadrage de ce financement a émergé de ces travaux. Ce qui a permis de construire un appel à projet. Par ailleurs, un cadre de règlement d'attribution avec une durée de l'aide, un montant envisagé, des critères liés à l'instruction et à l'attribution concrète ainsi que des éléments pouvant permettre d'atteindre les grands principes fixés lors de la 1ère séance a été travaillée.

Les propositions du comité de travail ont été présentées à la commission transversale le 12 mai 2022. La commission s'est réunie de nouveau le 24 mai pour, au prisme des 4 collèges développement durable, transitions, services et ressources, émettre les recommandations suivantes :

- Les projets sont présentés à la commission transversale par les services de l'intercommunalité qui ont accompagné la commune afin de garantir "le sens" et l'importance du projet à l'échelle de la commune ;
- Apporter aussi une aide financière aux projets portés à l'échelle de plusieurs communes, en cumulant le montant de l'aide par le nombre de communes ;
- Accompagner les communes dans leur ingénierie financière (recherche de subventions) et/ou dans le montage de leurs projets leader.

Le 30 mai 2022, les recommandations de la commission transversale ont été présentées en bureau et validées par ce dernier.

Contexte

La coopération avec les communes est un enjeu majeur de ce mandat. Des actions et des pistes de réflexion sont d'ores et déjà en cours ou menées au travers des dispositions suivantes :

- Portage gratuit du service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes.

- Recrutement d'une secrétaire mobile : les communes ont sollicité la mise à disposition d'une secrétaire mobile afin de pallier l'absence de leur personnel administratif depuis de nombreuses années. Suite à la création du secrétariat général par délibération du 22 octobre 2020, le recrutement d'une secrétaire mobile s'est finalisé en fin d'année 2021, permettant un rapide démarrage des missions de remplacement auprès des communes. Des critères de priorisation permettant de répondre aux demandes des communes ont été définis par le comité de travail mutualisation et coopération. Ce service est payant et nécessite la signature d'une convention bipartite entre la commune concernée et la communauté de communes.
- Mise à disposition d'outils :
 - Plateforme gratuite de dématérialisation des marchés publics.
 - Plateforme gratuite d'aide juridique SVP

Principales modalités de l'appel à projet

L'appel à projets annexé est une expérimentation. Il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et des évolutions pourront être envisagées en marge du débat d'orientations budgétaires. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement financier et technique, l'administration communautaire se positionnant au service des communes autant que de besoin.

Une orientation vers des sources de financement complémentaires pourra être réalisée si cela s'avère possible et opportun.

OBJET :

- Développer les transitions et les mobilités durables
- Contribuer à la mise en œuvre du projet de territoire Balcons du Dauphiné
- Favoriser la coopération et la mutualisation entre communes et communauté de communes

BENEFICIAIRES :

- Communes des Balcons du Dauphiné

MODALITES D'INTERVENTION :

Plafond de subvention : 50 000 € par projet, limité à 2 projets par commune mais multiplicable par autant de communes concernées en cas de projet porté en commun par plusieurs communes

Taux d'aide (selon le montant de dépenses prévisionnelles) :

80 % jusqu'à 20 000 €

60 % de 20 001 à 40 000 €

50 % à partir de 40 001 €

DEPENSES ELIGIBLES :

Investissement ou fonctionnement

Travaux, études, acquisition

THEMATIQUES ELIGIBLES :

Transitions écologiques, énergétiques, économiques, sociales

Mobilités durables

CALENDRIER :

1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 – Au fil de l'eau dans la limite du budget de 1 000 000 € voté au budget primitif

MODALITES DE SELECTION :

Sélection des projets par la commission transversale sur la base d'une grille d'analyse.

Accompagnement par les services concernés de la communauté de communes.

Simplicité et rapidité de l'aide et du montage de dossier.

Appel A Projet (AAP) n°2022-1

Accompagnement des communes « Transitions et mobilités durables »

L'appel à projet vise à ouvrir le dispositif aux communes
à partir du **1^{er} juillet 2022** jusqu'au **30 juin 2023** .

CONTACTS :

**Pour l'élaboration d'un projet et un
premier contact :**

Coordination :

Secrétariat général

Tél : 04 74 80 23 30

Courriel : secretariat.general@balconsdudauphine.fr

**Pour la partie administrative de
votre dossier :**

Courriel : aap@balconsdudauphine.fr

**Tout dépôt de demande fera l'objet d'un rendez-vous avec les chargés de mission de la
communauté de communes**

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE DISPONIBLE SUR :

www.balconsdudauphine.fr rubrique AAP

DOSSIER A ENVOYER OU A DEPOSER AUPRES DE :

aap@balconsdudauphine.fr

Communauté de communes Balcons du Dauphiné

100 allée des charmillles

38510 Arandon-Passins

SYNTHESE DE L'APPEL A PROJET :

OBJET :

- **Développer les transitions et les mobilités durables**
- **Contribuer à la mise en œuvre du projet de territoire Balcons du Dauphiné**
- **Favoriser la coopération et la mutualisation entre communes et communauté de communes**

BENEFICIAIRES :

- Communes des Balcons du Dauphiné

MODALITES D'INTERVENTION :

Plafond de subvention : 50 000 € par projet, limité à 2 projets par commune mais multipliable par autant de communes concernées en cas de projet porté en commun par plusieurs communes

Taux d'aide (selon le montant de dépenses prévisionnelles) :

80 % jusqu'à 20 000 € de dépenses

60 % de 20 001 à 40 000 € de dépenses

50 % à partir de 40 001 € de dépenses

DEPENSES ELIGIBLES :

Investissement ou fonctionnement

Travaux, études, acquisition

.

DETAIL DE L'APPEL A PROJET :

PREAMBULE

a- Contexte :

Le projet de territoire Balcons du Dauphiné sera validé par la communauté de communes en juillet 2022. La coopération et la mutualisation entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes est au cœur de ce projet.

Les transitions (en matière énergétique, écologique, de services) et la mobilité durable ont été définies comme des priorités pour le territoire.

De nombreux schémas ou politiques ont été présentés et votés ces derniers mois : Plan Climat Air Énergie Territorial (PACET), Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), Programme Local de l'Habitat (PLH), Convention Territoriale Globale (CTG), schéma numérique, ainsi que l'ensemble des politiques publiques délibérées par la communauté de communes. Ils contribuent à donner la vision de notre collectivité et des outils concrets d'actions.

La communauté de communes souhaite accompagner les communes pour qu'elles contribuent à ce projet de territoire Balcons du Dauphiné.

b- Type d'aide :

La subvention est versée sous la forme d'une **subvention directe déterminée sur la base des dépenses éligibles**.

OBJET DE L'APPEL A PROJET

De manière opérationnelle, cet appel à projet vise à favoriser :

Le développement des transitions

- Transition **énergétique** (rénovation thermique des bâtiments, diagnostic, ...)
- Transition **écologique** et environnementale (biodiversité, solutions fondées sur la nature...)
- Transition **sociale** (scolaire, offre médico-sociale, sports/Terre de Jeux, jeunesse, vieillissement, accessibilité, solidarité, ...)
- Transition **économique** (agricole, touristique, circulaire...) : consommation locale, circuits courts, alimentation durable, commerce de proximité...
- Transition **démocratique** : égalité d'accès aux services publics, formations des agents, des élus, des citoyens sur les transitions
- Etc...

Le développement des mobilités durable

- Aménagement d'espaces publics., de cheminements doux, de stationnement
- Aide à l'ingénierie
- Aménagements paysagers
- Développement de la multimodalité, mobilité partagée, mobilité décarbonée...
- Etc...

Le caractère **innovant** et **expérimental** des projets sera recherché.

a- Bénéficiaires de l'aide :

Seules peuvent solliciter une aide au titre de la mesure les **collectivités territoriales** membres de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné (47 communes).

b- Modalités d'intervention pour l'opération :

Le soutien sera réalisé sous forme d'une **subvention directe déterminée sur la base des dépenses éligibles prévisionnelles au dépôt du dossier** avec un **plafond de subvention**

de **50 000 € par projet** sur la durée du dispositif. Dans le cas où plusieurs communes porteraient un projet ensemble, le plafond est multiplié par le nombre de communes impliquées.

Le taux d'aide publique est évolutif selon le montant de dépenses éligibles :

- 80 % jusqu'à 20 000 € de dépenses éligibles
- 60 % de 20 001 à 40 000 € de dépenses éligibles
- 50 % à partir de 40 001 € de dépenses éligibles

NB : Le **montant définitif** de l'aide devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées est plafonné au montant maximum prévisionnel. Un remboursement de la subvention sera demandé par la communauté de communes en cas des dépenses réalisées inférieures aux dépenses prévisionnelles.

D'**autres financements** sont envisageables notamment ceux liés au programme LEADER. Ils seront proposés par les services de l'intercommunalité aux communes concernées.

Le plan de financement sera ainsi adapté aux possibilités d'interventions des partenaires financiers. Le taux maximum de subvention est de 80% de taux d'aide publique.

c- Dépenses éligibles :

➤ **Sont éligibles, notamment, les dépenses suivantes :**

- Etudes d'opportunité, d'études de marché, de diagnostics, de conseils et d'expertise (juridique, technique, comptable et financière) directement liées à l'opération
- Etudes de faisabilité préalable à des investissements matériels
- Dépenses de communication, supports visuels, outils pédagogiques et frais de participation à des événements de promotion
- Dépenses de formation
- Dépenses d'organisation de manifestations
- Achats de matériels et équipements directement liés à l'opération (mobiliers, mobilier pédagogique ou interactif, muséographie, matériel informatique)
- Aménagements extérieurs liés à l'opération (travaux paysagers, cheminements, espaces de stationnement, mobiliers, équipements pédagogiques, signalisation, signalétique)
- Travaux de construction, de rénovation, d'aménagement et d'extension de biens immobiliers (y compris frais de démolition lorsqu'ils sont nécessaires à la réalisation du projet)
- Travaux de mise aux normes PMR
- ...

Ces dépenses doivent être supportées par le bénéficiaire, être nécessaires à la réalisation de l'opération et comporter un lien démontré avec celle-ci.

MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJET

a- Contenu du dossier :

Le dépôt d'une demande d'aide se fait par le biais du site internet et prévoit la **transmission du formulaire de demande d'aide dûment complété.**

b- Dépôt et instruction du dossier :

Les dossiers sont à demander auprès de la communauté de communes Balcons du Dauphiné ou téléchargeables sur le site : www.balconsdudauphine.fr rubrique AAP.

Les dossiers doivent être déposés en envoi numérique : aap@balconsdudauphine.fr

Des pièces et renseignements complémentaires peuvent être demandés au porteur de projet.

c- Accompagnement par les services de la communauté de communes :

Lorsque le dossier est déposé, le ou les services de la communauté de communes concernés par le projet (transitions, mobilité ou autres) peuvent accompagner le porteur dans l'élaboration du projet.

Les services communautaires conseillent la commune dans la conception de son projet afin qu'il réponde aux critères de l'appel à projet. D'une façon plus globale, ils accompagnent également la commune techniquement et administrativement dans le montage du dossier et la recherche de subventions complémentaires, l'inscription au Leader, etc.

Le **montant** de subvention est calculé à cette étape et prévoient la présentation en commission transversale.

PRINCIPES ET MODALITES DE SELECTION PAR LA COMMISSION TRANSVERSALE

La **commission transversale** des Balcons du Dauphiné se prononce sur la sélection ou non du dossier et sur l'attribution d'une subvention.

Le porteur du dossier présenté sera « anonyme » afin d'assurer l'objectivité des décisions.

Les projets sont présentés à la commission transversale par les services de l'intercommunalité qui ont accompagné la commune afin d'être garant du sens et de l'esprit du projet ainsi que de son importance à l'échelle de la commune.

Les projets présentés devront répondre aux principes de sélection présentés ci-dessous :

- Lien avec les priorités de l'appel à projet (Transitions et mobilités durables) (cf. Point 2)
- Lien avec le projet de territoire Balcons du Dauphiné validé en juillet 2022 et contractualisé dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) validé en juillet 2021, actualisé en juillet 2022.
- Appréciation au regard des grilles d'analyse des 4 collèges de la commission

Les services de la communauté de communes dans leur mission d'accompagnement des communes s'assureront de la bonne compréhension de ces critères et de leur intégration dans les projets présentés.

2 possibilités :

- Les dossiers sélectionnés par la commission transversale bénéficient d'une décision attributive de subvention (annexe à la convention-cadre) après vote en bureau.
- Les dossiers ajournés pourront être retravaillés par les porteurs de projet, en vue d'une nouvelle soumission en commission et au regard des recommandations formulées.

L'enveloppe de subvention est attribuée au fil de l'eau dans la limite du budget de 1 000 000 d'euros voté par la communauté de communes.

RESPECT DE LA PUBLICITE

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à respecter les obligations de publicité :

- Sur les supports de communication utilisés par la commune
- Lors de l'inauguration
- Ou sur tout autre support (à définir en accord avec la communauté de communes)

Des modèles sont disponibles sur le site internet : <https://www.balconsdudauphine.fr/AAP>

RAPPEL DU DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

- 1- **Dépôt** d'un dossier d'intention par la commune auprès de la communauté de communes
- 2- **Accompagnement** de la commune par le service de la communauté de communes concerné au besoin
- 3- Présentation en **commission transversale** du dossier abouti pour **sélection** et calcul du montant de la **subvention le cas échéant**
- 4- Vote en **bureau** communautaire de la **décision** d'attribution de subvention
- 5- Contractualisation entre la commune et la communauté de communes – annexe **convention cadre**
- 6- **Versement** de la subvention globale à la commune
- 7- **Réalisation** du projet par la commune
- 8- Envoi et vérification des **justificatifs** de paiement (factures)
- 9- **Solde** de l'opération

NB : En cas de non-réalisation ou de sous-réalisation, émission d'un titre de recette pour remboursement d'une partie, ou de la totalité de la subvention.

ATTENTION :

Toute opération terminée avant le dépôt de dossier ne pourra pas être financée.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Pièces à fournir pour déposer la demande d'aide.

En téléchargement sur <https://www.balconsdudauphine.fr/AAP>

Pièces à fournir	Pièce jointe
Courrier de demande de subvention (daté et signé)	•
Formulaire de demande d'aide présentant le projet (notice d'intention)	•
Dépenses prévisionnelles (devis – APS ou APD)	•
Relevé d'identité bancaire RIB	•

ANNEXE 2 : Territoire Balcons du Dauphiné

Le territoire Balcons du Dauphiné est constitué au 1^{er} janvier 2022 de 47 communes.

Voici les communes qui constituent son périmètre :

Annoisin-Chatelans
Chamagnieu
Chozeau

Crémieu

Dizimieu
Frontonas
Hières-sur-Amby
La Balme-les-Grottes
Leyrieu
Moras
Optevoz
Panossas
Saint-Baudille-de-la-Tour
Saint-Romain-de-Jalionas
Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu
Soleymieu

Vernas
Vertrieu
Veysillieu

Villemoirieu

Tignieu-Jamezieu
Arandon-Passins
Les Avenières-Veyrins Thuellin
Le Bouchage
Bouvesse-Quirieu
Brangues
Charette
Corbelin
Courtenay
Creys-Mépieu
Montalieu-Vercieu
Morestel

Parmilieu
Porcieu-Amblagnieu
Saint-Sorlin-de-
Morestel
Saint-Victor-de-
Morestel
Sermérieu
Vasselin
Vézeronce-Curtin
Montcarra
Saint Chef
Saint Hilaire de Brens
Saint Marcel Bel Accueil
Salagnon
Trept
Vénérieu
Vignieu

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/05/2022 au 31/05/2022

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
108	Contrat du logiciel enfance / petite enfance / Relais Petite Enfance (RPE)		11 639,36 €	

Services à la population

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/05/2022 au 31/05/2022

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
35	Attribution d'une subvention à l'association OSEZ		40 800 € en dépense	
36	Partenariat Mission locale Nord Isère : convention cadre, convention de partenariat 2022, et prise en compte du loyer 2022 de la Maison Mestrallet à Crémieu		128 880€ subvention + 4 000€ loyer maison Mestrallet	

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/05/2022 au 31/05/2022

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
101	Demande de subvention auprès du département de l'Isère – Soutien aux établissements d'accueil de jeunes enfants – halte-garderie itinérante Bébébus	3 111,98 €		
102	Demande de subvention auprès du département de l'Isère – Soutien aux établissements d'accueil de jeunes enfants – multi-accueil isle aux bambins	3 993,44 €		
103	Demande de subvention auprès du département de l'Isère – Soutien aux établissements d'accueil de jeunes enfants – multi-accueil Gavroche	2 359,66 €		
104	Demande de subvention auprès du département de l'Isère – Soutien aux établissements d'accueil de jeunes enfants – micro-crèche Isle aux loupis	2 943,87 €		
105	Demande de subvention auprès du département de l'Isère – Soutien aux établissements d'accueil de jeunes enfants – multi-accueil Isle aux enfants	5 186,66 €		
106	Demande de subvention auprès du département de l'Isère – Soutien aux établissements d'accueil de jeunes enfants – multi-accueil les Marmousets	3 300,50 €		
107	Demande de subvention auprès du département de l'Isère – Soutien aux établissements d'accueil de jeunes enfants – multi-accueil les Galopins	4 781,97 €		

111	Remboursement d'une activité à la piscine intercommunale des Balcons du Dauphiné - Blachon Michèle		27,00 €	
112	Remboursement d'une activité à la piscine intercommunale des Balcons du Dauphiné - Corcin Marie-Cécile		133,35 €	
113	Remboursement d'une activité à la piscine intercommunale des Balcons du Dauphiné - Martin Cordier Nicole		36,00 €	
114	Remboursement d'une activité à la piscine intercommunale des Balcons du Dauphiné - Pillon Martine		81,00 €	
115	Demande de subvention auprès du département de l'Isère – Soutien aux établissements d'accueil de jeunes enfants – multi-accueil Pom de reinette		27,00 €	